
HAITI FACE À LA GESTION DE LA PANDÉMIE DU CORONAVIRUS (COVID-19) CONTRAINTE, STRATÉGIES ET CONSÉQUENCES.

Auteur : Etienne, Wilter

Promoteur(s) : Ozer, Pierre

Faculté : Faculté des Sciences

Diplôme : Master de spécialisation en gestion des risques et des catastrophes

Année académique : 2019-2020

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/10052>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

ULiège –Faculté des Sciences – Département des Sciences et Gestion de l’Environnement
UCLouvain- Faculté des Bioingénieurs

Haïti face à la gestion de la pandémie du COVID-19 : contraintes, stratégies et conséquences

Wilter ETIENNE

**MEMOIRE PRÉSENTE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE MASTER DE
SPECIALISATION EN GESTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES**

ANNÉE ACADEMIQUE : 2019-2020

RÉDIGÉ SOUS LA DIRECTION DU Dr Pierre OZER

COMITÉ DE LECTURE :

1 : Aline THIRY

2 : Prof Roger PAUL

© Copyright : " Toute reproduction du présent document, par quelque procédé que ce soit, ne peut être réalisée qu'avec l'autorisation de l'auteur et de l'autorité académique de **l'Université de Liège** et de **l'Université Catholique de Louvain** ". Le présent document n'engage que son auteur :

Auteur du présent document : Wilter **ETIENNE**

Adresses : wilteretienne910@yahoo.fr et/ou wilteretienne910@gmail.com

DÉDICACES

Je dédie ce travail de recherche à :

- ❖ Mes très chers parents Exilia Honorat ÉTIENNE et Joël ÉTIENNE pour leur formidable accompagnement depuis mon enfance et aussi de m'avoir transféré certaines valeurs comme l'amour du travail, l'esprit de combativité et du progrès ;
- ❖ Mes sœurs et frères : Lusanette, Ginette, Johanne, Daphnée, Midelie, Kerby et Jacques Édouard ETIENNE pour leur support inestimable et inébranlable quoi qu'il advienne ;
- ❖ Wislène GROSHOMME, la femme la plus merveilleuse, pour son soutien psychologique et ses précieux conseils.

REMERCIEMENTS

Ce travail axé sur la recherche bibliographique sur la gestion de la pandémie du coronavirus dans un contexte assez difficile n'aurait pas vu le jour et mené à terme si je n'avais pas reçu l'appui inconditionnel et les critiques aiguisées des personnes que je voudrais remercier de tout cœur.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à l'endroit du Gouvernement Belge, qui par l'entremise de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) et la Commission de la Coopération au Développement (CCD) non seulement pour l'octroi de la bourse mais aussi pour le soutien financier qui m'ont permis de vivre cette étape importante à l'Université de Liège ainsi que la PACADEL qui est toujours sensible à nous informer.

Mes remerciements vont particulièrement à mon promoteur, Dr Pierre **OZER**, Coordonnateur du Master de Spécialisation en Gestion des Risques et Catastrophes (GRC), pour ses judicieux et pertinents conseils tout au long du processus que ce soit pour ses commentaires ou encore ses critiques constructives.

Je tiens également à remercier Monsieur Hamid Sallah **MOHAMED**, Assistant-Cordonnateur du Master de Spécialisation en Gestion des Risques et Catastrophes (GRC) pour son dynamisme, son sens de responsabilité et sa disponibilité.

J'adresse également mes remerciements au corps professoral de l'Université de Liège et celui de l'Université de Louvain particulièrement celui de MONS pour tout le savoir qu'ils m'ont inculqué durant mon passage

Mes remerciements vont à Jeannette **TOUSSAINT** et son mari Marc **MENNUI** à qui je n'ai jamais su dire tout le respect que j'ai pour eux et qui furent présent à mes côtés comme une véritable famille en Belgique.

Je remercie d'une façon spéciale toute la cohorte Haïtienne de l'ARES 2019-2020 particulièrement celle du Master de Spécialisation en Gestion des Risques et Catastrophes **BASTIEN** Miché, **FÉNÉANT** Dieubon, **MICHEL** Guerlency ainsi que tous mes collègues étudiants du MS/GRC.

RÉSUMÉ

Analyser la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19) en Haïti dans une atmosphère de bouleversements sociopolitiques, conjugués à la situation de crise économique majeure et d'insécurité alimentaire est sans conteste l'un des éléments les plus complexes vu le misérabilisme du peuple haïtien. Cependant, les informations obtenues se sont avérées assez intéressantes et vont nous permettre de répondre à cette épineuse interrogation intitulée : « Comment Haïti fait-elle face à la gestion de cette pandémie de coronavirus (COVID-19) dans un contexte socio-économique complexe ? ». Des articles du journal Le Nouvelliste et d'autres articles combinés aux rapports d'études réalisées par des instances nationales et internationales ont été consultés dans l'optique de faire une analyse critique des mesures préventives prises par le gouvernement haïtien dans le cadre de l'évolution de la maladie et de proposer des alternatives qui pourraient être utiles dans la prise de décisions futures.

L'analyse des éléments obtenus montre clairement que ces mesures, en dépit de la situation de tensions et d'instabilités sociopolitiques, ont permis d'aider dans une certaine mesure à contenir la propagation de la maladie. Cependant, depuis avant même l'entrée de la pandémie sur le sol haïtien, les décideurs ont montré un certain manque de gouvernance et de leadership. La mise en place des mesures non appropriées à la réalité haïtienne et le problème de communication et de clarté au cours de la gestion de cette crise qui nécessite de la transparence, à un moment où le gouvernement souffre d'un déficit de crédibilité, ne font qu'amplifier les soupçons de corruption que connaît le pays depuis après la publication du rapport d'Audit sur la gestion des Fonds du Petro Caribe par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif. Les données obtenues ont montré que la maladie impacte plus intensément les régions de grandes agglomérations où se trouvaient les plus grands marchés régionaux du pays tels les départements Ouest et l'Artibonite.

Enfin, au regard du budget rectificatif 2019-2020 qui accuse une réduction de 25% des crédits alloués au secteur agricole à un moment où plus de 4,6 millions de personnes sont dans l'attente d'une assistance alimentaire immédiate selon OCHA, combiné une croissance économique négative pour la troisième année consécutive due, en partie, aux déséquilibres budgétaires haïtiens et les contreperformances étatiques dans la mobilisation des ressources internes et externes et les situations de tensions politico-sociales, l'avenir du pays s'annonce déjà très difficile.

Mots clés : Crise, Gestion de crise, Coronavirus, Covid-19.

ABSTRACT.

Analysing the management of the new coronavirus pandemic (COVID-19) in Haiti in an atmosphere of socio-political upheaval, combined with the situation of major economic crisis and food insecurity is undoubtedly one of the most complex elements given the miserable state of the Haitian people. However, the information obtained proved to be quite interesting and will enable us to answer this thorny question entitled: "How is Haiti coping with the management of this coronavirus pandemic (COVID-19) in a complex socio-economic context? Articles from the newspaper Le Nouvelliste and other articles combined with reports of studies conducted by national and international bodies were consulted with a view to critically analyzing the preventive measures taken by the Haitian government in the course of the disease's evolution and to suggest alternatives that could be useful in future decision-making. Analysis of the evidence obtained clearly shows that these measures, despite the situation of socio-political tensions and instability, have helped to some extent to contain the spread of the disease. However, since even before the pandemic entered Haiti, decision-makers have shown a certain lack of governance and leadership. The implementation of measures that are not appropriate to the Haitian reality and the problem of communication and clarity during the management of this crisis, which requires transparency at a time when the government suffers from a credibility deficit, only amplify the suspicions of corruption that the country has experienced since the publication of the audit report on the management of Petro Caribe funds by the Superior Court of Accounts and Administrative Litigation.

The data obtained showed that the disease impacts more intensely the regions of large urban areas where the country's largest regional markets were located, such as the Western departments and Artibonite.

Finally, with regard to the amending budget 2019-2020, which shows a 25% reduction in the appropriations allocated to the agricultural sector at a time when more than 4.6 million people are waiting for immediate food assistance according to OCHA, combined with negative economic growth for the third consecutive year due, in part, to the Haitian budgetary imbalances and the State's poor performance in mobilising internal and external resources and situations of political and social tensions, the country's future already looks very difficult.

Keywords: Crisis, Crisis management, Coronavirus, Covid-19.

TABLES DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	v
TABLES DES MATIÈRES	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	x
LISTE DES FIGURES	x
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	xi
1 CHAPITRE 1- INTRODUCTION	1
1.1 Contexte et justification de l'étude.....	1
1.2 OBJECTIFS.	4
1.2.1 Objectif général.....	4
1.2.2 Objectifs spécifiques.....	4
1.3 Hypothèses de cette recherche.	5
1.4 Intérêt de la recherche.	5
1.5 Limite de l'étude.	5
2 CHAPITRE 2- CADRE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE.	6
2.1 Le concept de crise.....	6
2.2 Définition de la crise.	6
2.3 Situation de crise.	6
2.4 Anatomie d'une crise.	7
2.4.1 La phase préliminaire de la crise.	7
2.4.2 La phase aigüe de la crise.	8
2.4.3 La phase chronique de la crise.	8
2.4.4 La phase de résolution de la crise.	8
2.5 Gestion de crise.	8
2.6 Définition du concept coronavirus.	8
2.7 Le concept COVID-19.	9
2.7.1 Les symptômes de la COVID-19.	9

2.7.2	Particularités.	9
2.7.3	Propagation de la COVID-19.....	9
2.8	Plan de préparation et de réponses du MSPP au Coronavirus.	9
2.8.1	Grands axes d'intervention.	10
2.8.2	Activité de surveillance.....	10
2.8.3	Stratégie de prise en charge clinique.	11
2.8.4	Organisation structurelle pour la gestion opérationnelle de la crise.	11
3	CHAPITRE III- MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL	13
3.1	Méthode de collecte de données.....	13
3.1.1	Première approche.	13
3.1.1.1	Choix du journal Le Nouvelliste.	13
3.1.2	Deuxième approche.	13
3.1.3	Troisième approche.....	13
3.1.4	Traitemet et analyse des données collectées.	14
4	CHAPITRE IV - SURVOL DE LA SITUATION GÉNÉRALE D'HAITI.....	15
4.1	Problèmes sociopolitiques.....	15
4.2	Problèmes économiques.....	15
4.3	Problèmes sanitaires.....	16
4.4	Problèmes du secteur agricole.	17
4.4.1	Le changement climatique.	17
4.4.2	Conséquences du changement climatique sur l'agriculture haïtienne.	18
4.4.3	Faible productivité agricole.	19
4.5	Problème de sécurité alimentaire.	19
5	CHAPITRE V- RÉSULTATS ET DISCUSSIONS	20
5.1	AVANT LA CRISE.	22
5.1.1	Faiblesses de gouvernance et de clairvoyance.....	22
5.1.1.1	Planification du Carnaval de 2020.....	22

5.1.1.2	Préparation face à l'entrée imminente du coronavirus en Haïti.	23
5.2	PENDANT LA CRISE.....	24
5.2.1	Mesures prises par les instances étatiques.	24
5.2.1.1	Cadre institutionnel et juridique de la gestion du coronavirus en Haïti.	28
5.2.1.2	Les dispositions des articles 3 et 4 sur le transport en Haïti.....	29
5.2.1.3	Les dispositions de l'article 6 sur le rassemblement en Haïti.....	29
5.2.2	Perception de la communauté Haïtienne de la COVID-19.....	30
5.2.2.1	Le cas du professeur Nelson Bellamy.	30
5.2.2.2	Le cas du centre de triage de Jacmel	30
5.2.3	Analyse de la communication pendant la pandémie du coronavirus.....	31
5.2.4	Rôle des médias dans la gestion de la crise du coronavirus en Haïti.....	33
5.2.5	Retour d'expérience ou REX ou RETEX.	34
5.2.6	Analyse sur l'évolution de la pandémie du coronavirus de mars à juin 2020. ..	34
5.2.6.1	Évolution des infectés.....	34
5.2.6.2	Évolution des rétablis du coronavirus en Haïti.....	35
5.2.6.3	Evolution des décès du Coronavirus en Haïti.....	36
5.2.6.4	Répartition géographique des personnes contaminées.	36
5.2.6.5	Répartition par tranche d'âge des cas contaminés.....	37
5.3	APRÈS LA CRISE.....	38
5.3.1	Conséquences de la crise de la pandémie du Coronavirus.	38
5.3.2	Coup d'œil sur le budget 2019-2020 à l'heure de la pandémie.	38
5.3.3	Impacts de la Covid-19 sur la sécurité alimentaire et les prévisions.	39
5.3.4	Mesures alternatives proposées aux conséquences de la COVID-19.	41
6	CHAPITRE VI- CONCLUSIONS.	45
7	BIBLIOGRAPHIE.....	xi
	ANNEXES.....	xx

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Les ministères de soutien au Ministère de la Santé et de la Population (MSPP)....	12
Tableau 2: Arrêté présidentiel pris le 19 mars 2020.	20
Tableau 3: Décret présidentiel en date du 21 mai 2020.	21
Tableau 4: Répartition par tranche d'âge des cas contaminés.	37
Tableau 5: Récapitulatif des secteurs d'activités, des conséquences de la crise du coronavirus et propositions de solutions.....	42

LISTE DES FIGURES

Figure 1: En ordonnée (y), on note la notion de ressources et en abscisse (x), la notion du temps.	7
Figure 2: Les 4 grandes périodes de développement de la pandémie de la Covid-19.	10
Figure 3:Représentation schématique de l'organisation structurelle de la réponse gouvernementale à l'épidémie du Covid-19	12
Figure 4: Dépenses de santé du Gouvernement haïtien en tant que part des dépenses des administrations publiques : Haïti et régions ALC 2000-2014.	16
Figure 5: Evolution de la température mondiale par rapport à 1850-1900) (°C).....	18
Figure 6:Principales contraintes au développement des exploitations agricoles en Haïti.	19
Figure 8: Mesures annoncées par le président Jovenel Moïse le 19 mars 2020.	25
Figure 9: Évolution des infectés cumulés du 19 mars au 30 juin 2020 du Coronavirus en Haïti.....	35
Figure 10: Evolution des rétablis du coronavirus en Haïti.	35
Figure 11: Evolution du décès du Coronavirus en Haïti.....	36
Figure 12: Répartition géographique des personnes contaminées.	37
Figure 13: Situation de la sécurité alimentaire avant, pendant et après la crise de la Covid-19.	39

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAN	Autorité Aéroportuaire Nationale
AFP	Agence France Presse
ALC	Amérique latine et Caraïbes
AMIH	Association des Médias Indépendants d'Haïti
ANMH	Association Nationale des Médias Haïtiens
CARDH	Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
CIAT	Commission Interministérielle d'Aménagement du Territoire
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agricole pour le Développement
CNDDR	Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et Réintégration
CNSA	Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire
COVID	Coronavirus Disease
CSCCA	Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif
DAI	Development Alternative Inc.
DELR	Direction d'Épidémiologie, des Laboratoires et de la Recherche
EMMUS	Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEWS	Famine Early Warning System Network
NET	Fonds International de Développement Agricole
FIDA	Fonds Monétaire Internationale
FMI	Fonds Monétaire International
GIEC	Groupes d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution sur le Climat
HUEH	Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti
IDEA	Institute for Democracy and Electoral Assistance
IDH	Indice de Développement Humain
IPC	Food Security International Phase Classification
MARNDR	Ministère de l'Agriculture des ressources naturelles et du Développement Durable
MSPP	Ministère de la santé Publique et de la Population
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OMS	Organisation Mondiale de la Sante
ONU	Organisation des Nations Unies
OPC	Office de la Protection du Citoyen
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPDA	Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRH	Plan de Réponse Humanitaire.
PSN	Politique nationale de santé
RFI	Radio France Internationale

RGA	Recensement General Agricole
RNDDH	Réseau National de Défense des Droits Humains
RSI	Règlement Sanitaire International
SIDA	Syndrome Immunodéficitaire Acquis
SPF	Santé Publique France
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
UEH	Université d'Etat d'Haïti
UEP	Unité d'Exécution de Projet
USAID	United States Agency for international development
WFP	World Food Programme
WHO	World Health Organization

1 CHAPITRE 1- INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification de l'étude.

La gestion des crises sanitaires de grande ampleur a été depuis toujours bien des décennies l'une des pires difficultés rencontrées par les instances sanitaires mondiales et les décideurs politiques en particulier. Nombreuses sont les épidémies qui ont des répercussions dévastatrices sur la santé humaine et sur l'économie mondiale en général. L'apparition en 1817 et 1961 du choléra (WHO, 2017) ; de la grippe espagnole dont le virus responsable est le A(H1N1) en 1918 (OMS, 2017 ; SPF, 2019) et de la grippe asiatique, de 1957, liée au virus A (H2N2) (SPF, 2019) ; le Sida en 1981 (ONUSIDA/OMS, 2005) et le SRAS en 2002 (OMS, 2003 ; Chen, Y., 2003), en sont des exemples visibles, flagrants et expressifs.

Aujourd’hui encore, les instances sanitaires ne sont pas à l’abri de ces phénomènes inévitablement énigmatiques, apocalyptiques et terrifiants. Depuis l’émergence de la maladie du nouveau coronavirus, détectée pour la première fois, vers la fin de 2019 à Hubei, ville de Wuhan en Chine (Thienemann *et al.*, 2020 ; OMS, 2020a) et qualifiée successivement d’urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier 2020 (Ozer *et al.*, 2020) puis de pandémie¹, le 12 mars 2020, par l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le monde, effrayé et meurtri, est en état de choc au point de commencer à verrouiller les frontières en vue d’endiguer cet ennemi invisible ou du moins ce mal inconnu.

Le nouveau coronavirus communément appelé COVID-19 « Coronavirus Disease-2019 », touché le monde particulièrement l’Europe, l’Amérique et l’Asie où il a fait beaucoup plus de victimes et des pertes économiques incalculables jusqu’à date. Cependant, il faut toutefois signaler que ses impacts immédiats et à court terme pourraient apporter un coup de pouce dans la lutte pour la protection du climat en provoquant une diminution considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES) et une réduction de la pollution momentanément (en ligne)². Cette maladie n’est seulement pas une crise sanitaire ordinaire comme le Sida, le Choléra et le SRAS en raison de son niveau de contagiosité, son mode de contamination et son impact sur l’économie mondiale, mais est sans évidence une véritable crise humaine qui met aux aguets la population mondiale et les principaux dirigeants du monde en particulier.

¹ : Allocution liminaire du Directeur général de l’OMS lors de la réunion d’information pour les missions diplomatiques concernant la COVID-19 - 12 mars 2020.

<https://www.who.int/fr/dg/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-mission-briefing-on-covid-19---12-march-2020>

² : <https://www.economist.com/science-and-technology/2020/03/26/airborne-particles-may-be-assisting-the-spread-of-sars-cov-2>.

Thiry *et al.* (2020) parlent d'une crise qui nous surprend et avance même que les stratégies adoptées pour enrayer ce mal soulèvent encore beaucoup d'incertitudes et d'inquiétudes au niveau même des observateurs les plus avisés et remettent en question les modèles de planification et les politiques publiques.

Et, parlant de crise, Robert W. Rosenthal, cité par Lagadec (1991), la définit comme étant : « *une menace sérieuse affectant les structures de base ou les valeurs ou normes fondamentales d'un système social, qui en situation de forte pression et de haute incertitude nécessite la prise de décisions cruciales* ».

Par rapport au reste du monde, Haïti n'est pas exempt de cette situation. Ayant officiellement enregistré les deux (2) premiers cas de la maladie du coronavirus le 19 mars 2020, le gouvernement ne tardait pas à décréter l'état d'urgence³ sanitaire sur toute l'étendue du territoire puis a publié dans le journal officiel Le Moniteur au numéro 88 le 21 mai de cette même année un décret⁴ règlementant les principes généraux de la protection de la population à la suite de la pandémie, accompagné d'un ensemble de sanctions et d'obligations.

Haïti, par sa localisation géographique, se positionne au cœur des grandes Antilles dans la partie occidentale de l'Ile dont la partie orientale est occupée par la République Dominicaine. Elle est exposée à un spectre de catastrophes de natures différentes. Avant même que n'arrive les deux premiers infectés de la pandémie du coronavirus, le pays traversait bien de sombres périodes et que les projections n'étaient pas rassurantes. Qualifié de pays ayant le plus bas Indice de Développement Humain (IDH) de la région soit 0.498 (168^{ième}) sur 189 pays (OCHA, 2020a ; PNUD, 2018). Les évènements de ces dernières années, conjugués aux faiblesses organisationnelles et structurelles dans une situation de crises sociopolitiques récurrentes ont gravement perturbé et entravé encore beaucoup plus les efforts consentis pour satisfaire les besoins les plus élémentaires des personnes les plus vulnérables et risquent de faire d'Haïti un problème régional (Le Nouvelliste, 2020ba ; PNUD, 2020b). D'ailleurs, de 2000 à 2020, un total de 26 cyclones⁵ tropicaux ont été enregistrés et ont provoqué du même coup des dégâts matériels inestimables et de nombreuses pertes en vies humaines, et l'ensemble de ses impacts

³ : <https://www.facebook.com/MCHaiti/photos/covid19-communiqu%C3%A9-relatif-%C3%A0-linstauration-du-couvre-feu-sur-toute-l%C3%A9tendue-du-t/2622941827832563/>

⁴ : Haïti - FLASH : Décret présidentiel fixant les règles générales de protection de la population face au Covid-19
<https://www.haitilibre.com/article-30843-haiti-flash-decret-presidentiel-fixant-les-regles-generales-de-protection-de-la-population-face-au-covid-19.html>

⁵ : EM-DAT 2020.

tend à aggraver encore plus le secteur agricole. Conformément à l'analyse d'IPC⁶ réalisée dans le pays couvrant les mois d'octobre 2019 à février 2020, 10% de la population soit 1 046 000 personnes sont en IPC Phase 4 (Urgence) et 25% en IPC Phase 3 (Crise). Et d'après les projections faites, de mai à juin 2020, 12% seront en IPC Phase 4 et 28% en IPC Phase 3. Donc, c'est une situation alarmante qui s'aggrave par rapport au contexte de l'heure.

Selon un rapport d'OCHA (2020a), Haïti fait face à d'énormes problèmes sanitaires. En 2019, 532 967 personnes étaient dans le besoin d'une aide sanitaire, or les projections pour l'année 2020 étaient déjà autour de 2 335 000. Suivant ce même source, plusieurs facteurs sont à la base de la détérioration du système comme l'insuffisance de professionnels de santé (médecins, infirmières et sages-femmes) en Haïti, soit 0,64 par 1000 habitants très inférieurs à ce que recommande l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui est 2.5 ; la persistance de certaines pathologies infectieuses telles la malaria, la rougeole et la diphtérie qui menacent encore la population et finalement les problèmes d'infrastructures sanitaires ne répondant aux normes et exigences internationales.

Soulignons également qu'en plus des vieilles rivalités idéologiques entre l'aile noire et celle des mulâtres créant une crise sociopolitique récurrente sans précédent vient ensuite l'émergence des gangs armés dans plusieurs endroits qui terrorisent la population et font plonger le pays dans un avenir inconnu. Les conditions financières et économiques ne se sont pas améliorées. Au contraire, selon les estimations de la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) citées par Le Nouvelliste (2019a), l'économie haïtienne accuse une croissance de -0,7 % en 2019 alors que celle de 2018 a été 1,5%. Elle fait face également à une inflation de 20% en 2019 contre 14,6% et 15,4% respectivement pour les années 2018 et 2017.

Les manifestations de l'ensemble de ces situations, combinées au blocage total de toutes les régions du pays et la fermeture de toutes les institutions du pays connus sous le nom de « Peyi lòk » pendant le dernier trimestre de 2019, la politique néolibérale appliquée par l'État haïtien depuis des décennies au détriment des agriculteurs haïtiens ont amplifié un peu plus la situation d'insécurité alimentaire sur toute l'étendue du territoire et aggrave la situation de dépendance alimentaire haïtienne.

⁶ : IPC analyse de l'insécurité alimentaire aiguë. Octobre 2019 – juin 2020, IPC,
http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_Haiti_AcuteFoodSec_2019Oct2020Feb_Frenc_h.pdf

Cela fait déjà quelques temps que l'on fait face à une crise alimentaire aigue où l'on est passé de 2,6 millions à la fin de 2018 à 3,7 millions de personnes en insécurité alimentaire aigue en 2019. Or selon les projections de OCHA (2020a), 4,6 millions d'haïtiens, soit environ 40% de la population totale, se trouveront dans la nécessité d'une assistance alimentaire d'urgence fin 2020.

Face à l'ensemble des problèmes sociopolitiques actuels, économiques, sanitaires, agricoles et d'insécurité alimentaire constituant de véritables contraintes aux prises de décisions efficaces et efficientes, une grande interrogation suscite notre intérêt dans le cadre de ce travail axé sur la recherche bibliographique. Comment Haïti va-t-elle faire face à la gestion de cette pandémie de coronavirus (COVID-19) dans un contexte aussi complexe ?

Notre travail de recherche tourne autour de cette épineuse interrogation à laquelle nous allons essayer de répondre.

1.2 OBJECTIFS.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette recherche bibliographique s'articulent autour d'un objectif général auquel sont rattachés plusieurs objectifs spécifiques.

1.2.1 Objectif général

L'objectif général de cette étude axée sur la recherche bibliographique consiste à faire une analyse critique des mesures préventives prises par le gouvernement haïtien dans le cadre de l'évolution de la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19) en Haïti afin de proposer des alternatives qui pourraient être utiles aux décideurs politiques ou tout autre acteur impliqué tant au niveau national qu'au niveau de la collectivité locale dans les prises de décisions.

1.2.2 Objectifs spécifiques.

De l'objectif général découlent quatre objectifs spécifiques :

- ❖ Analyser l'arrêté présidentiel du 19 mars 2020 ;
- ❖ Analyser le décret présidentiel du 21 mai 2020 ;
- ❖ Analyser les mesures de confinement établies par les autorités étatiques ;
- ❖ Proposer des alternatives face aux conséquences à court, moyen et long terme de la pandémie.

1.3 Hypothèses de cette recherche.

- ❖ La population haïtienne serait confrontée à d'énormes problèmes d'informations sur l'évolution de la maladie du nouveau coronavirus et sur l'utilisation des fonds dans le cadre de la gestion de cette maladie ;
- ❖ Les problèmes économiques et d'insécurité alimentaire pourraient être un obstacle à la gestion de la pandémie du coronavirus ;
- ❖ Une mauvaise gestion de la pandémie pourrait aggraver la situation d'insécurité alimentaire du pays.

1.4 Intérêt de la recherche.

L'intérêt de cette étude axée sur la recherche bibliographique consiste à éclaircir les décideurs politiques ou toute autre instance sur les obstacles auxquels ils pourraient faire face dans les prises de décisions dans des situations d'urgences ou de crises sanitaires en cas de mauvaise opérationnalisation des processus préétablis afin de tirer les leçons nécessaires pour les situations futures de manière efficace et efficiente. Ce travail aidera les décideurs à mieux appréhender la notion de gestion de crise depuis la planification, la programmation et l'exécution du plan établi. Tout en tenant compte des facteurs aggravants, ils prendront des mesures appropriées, faisables, réelles et convaincantes pouvant répondre aux désideratas du peuple haïtien au moment le plus difficile pouvant les aider réellement à faire face à la situation en question.

1.5 Limite de l'étude.

Compte tenu de la situation sanitaire mondiale dominée par l'évolution de la pandémie du coronavirus (COVID-19) provoquant la fermeture des frontières de différents pays à travers le monde, il nous a été impossible de mener dans toute la profondeur une étude complète prenant en compte la perception des gens et d'être observateur du comportement des gens vis-à-vis des mesures mises en place. Il nous a été uniquement possible de collecter les données à travers des articles, des ouvrages, des rapports, etc.

Il convient également de signaler aussi qu'il est important d'interpréter le résultat de cette étude avec la plus grande prudence par la simple et bonne raison que les données collectées ne sont pas le fruit d'une enquête de terrain minutieusement menée avec le plus grand soin, mais plutôt en grande partie d'articles de presse périodique publiés dans le cadre de l'évolution de la pandémie du nouveau coronavirus.

2 CHAPITRE 2- CADRE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE.

2.1 Le concept de crise.

Le concept de crise peut être pris en sens divers et variés dépendamment de la situation à laquelle elle est rattachée. Les domaines d'interventions sont tellement variables et multiples que les définitions peuvent surgir d'un contexte ou d'un autre de l'origine de l'évènement en question. Ils sont très nombreux les courants de pensées qui essaient de définir cette notion. Selon Salvan (2016), il s'agit : « *d'un processus pour les uns* (Hurand, 1993, Roux-Dufort, 1999, Lagadec et Guilhou, 2002, Forques, 1993, Roux-Dufort, 2003, Charles, 2010) » et « *Un évènement pour les autres* (Hermann, 1963, Mitroff, Pauchant et Shrivastava, 1988, Roux-Dufort, 1999) »

2.2 Définition de la crise.

Autour de la définition du concept de la crise, les chercheurs ne sont pas du même avis. Cela pourrait être dû au fait que les crises sont généralement d'origines diverses et sont parfois causées par des évènements différents. Au nombre de toutes les définitions, nous avons pris en compte celle de Rosenthal citée par Lagadec (1991) qui est ainsi définie : « *Une crise est une menace sérieuse affectant les structures de base ou les valeurs et normes fondamentales d'un système social qui – en situation de forte pression et haute incertitude – nécessite la prise de décisions cruciales* ».

2.3 Situation de crise.

Pour Brunet *et al.* (2018), la situation de crise peut être vue comme : « *Tout évènement qui, dans une dimension collective, cause ou menace de causer de dommages pour la vie sociale, les personnes, les biens, l'environnement et qui nécessite de coordonner différents services appelés en intervention. Une telle situation va engendrer des besoins et nécessiter des moyens pour y faire face, d'où l'importance d'avoir planifié, bien avant la crise, l'intervention des moyens (personnes ou matériels)* ». On comprend bien qu'à travers cette définition que la situation de crise n'arrive que lorsqu'à un certain point bien déterminé les besoins rejoignent les moyens disponibles ou du moins le point de rencontre entre les nécessaires et les disponibles. Le schéma (Fig. 1) donne une illustration beaucoup plus claire de cette approche. Pour Brunet et Schiffino (2019), on parle aussi de crise dans la mesure où le pays ou l'institution n'est pas en mesure à elle-même, tout seul, de ses propres moyens de redevenir à la normale. Il se trouve donc dans la nécessité de trouver une assistance extérieure.

Dans la figure 1, au début, on remarque qu'à un certain moment de la durée, tout paraissait normal au point que les moyens disponibles (vert) sont même excessifs par rapport aux besoins nécessaires (rouge). Puis, il se produit une éventualité provoquant une crise et depuis lors les besoins ne font que grandir au point même de dépasser les moyens disponibles qui continuent sa stagnation.

La courbe des besoins bien que supérieure a pris une allure exponentielle similaire à celle des moyens pendant un certain temps. Du temps que d'autres moyens nécessaires arrivent, on constate une tournure exceptionnelle qui est une descente de la courbe des besoins vers la situation initiale jusqu'à une stabilisation où les moyens mises en place sont plus ou moins supérieurs aux besoins nécessaires.

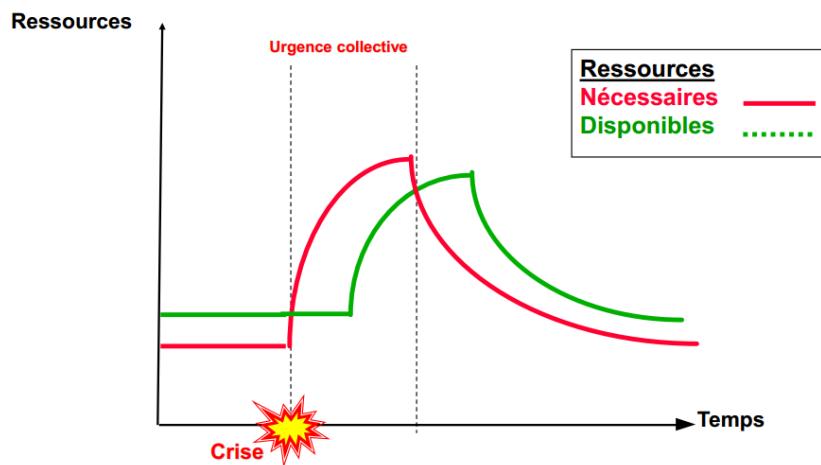


Figure 1: En ordonnée (y), on note la notion de ressources et en abscisse (x), la notion du temps.

Source : (Brunet et Schiffino, 2019).

2.4 Anatomie d'une crise.

Dépendamment du type de crise ou de son ampleur, sa durée et ses impacts peuvent varier d'un moment à l'autre. Cependant, selon Libaert cité par Omar Hafyane (2012), de nombreux auteurs sont tombés d'accord dans un certain sens sur le cycle d'une crise. Un certain groupe définit quatre cycles repartis de la façon suivante :

2.4.1 La phase préliminaire de la crise.

La phase préliminaire permet aux décideurs politiques ou toute autre instance nécessaire de déceler les caractéristiques annonciatrices d'une crise probable et de prendre toutes les mesures et les dispositions appropriées et utiles en vue d'y faire face (Libaert cité par Omar Hafyane (2012))

2.4.2 La phase aigüe de la crise.

Dans ce cas, les bouleversements se succèdent à un rythme infernal au point d'impacter les gens et d'attirer l'attention de tous les médias. Ces derniers sont mobilisés et se montrent de plus en plus intéresser par l'évolution de la situation en question. (Libaert cité par Omar Hafyane (2012))

2.4.3 La phase chronique de la crise.

On parle de phase chronique de la crise dans la mesure où elle semble atteinte son paroxysme et que la bienveillance des médias commence à chuter considérablement. (Libaert cité par Omar Hafyane (2012))

2.4.4 La phase de résolution de la crise.

Phase marquant une sorte de retour progressif à l'ordre où les médias sont très peu intéressés par tout ce qui passe (Libaert cité par Omar Hafyane (2012))

2.5 Gestion de crise.

La gestion de crise peut être considérée comme étant une « *méthodologie d'action d'une entreprise, d'un état ou de collectivité territoriale face à une crise ponctuelle, souvent violente, qui peut être de type naturelle (catastrophe), économique, physique, psychotique, ou encore les crises liées à l'information, la réputation ou les ressources humaines* »⁷. Parlant de gestion de crise, on ne peut pas se permettre de l'isoler de la planification d'urgence car elles sont intimement liées.

2.6 Définition du concept coronavirus.

L'OMS définit le coronavirus comme étant : « *Une vaste famille de virus qui peuvent être pathogènes chez l'animal ou chez l'homme. On sait que, chez l'être humain, plusieurs coronavirus peuvent entraîner des infections respiratoires dont les manifestations vont du simple rhume à des maladies plus graves comme le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Le dernier coronavirus qui a été découvert est responsable de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)*

⁷ : Portail de l'IE, Gestion de crise, (en ligne).

<https://portail-ie.fr/resource/glossary/76/gestion-de-crise> (consulté le 15 juillet 2020)

2.7 Le concept COVID-19.

La COVID-19 est définie comme : « *la maladie infectieuse causée par le dernier coronavirus qui a été découvert. Ce nouveau virus et cette maladie étaient inconnus avant l'apparition de la flambée à Wuhan (Chine) en décembre 2019* ». (OMS, 2020c).

2.7.1 Les symptômes de la COVID-19.

En cas de COVID-19, les symptômes les plus rencontrés sont généralement la fièvre, la toux sèche et la fatigue. Toutefois, on peut toujours rencontrer d'autres symptômes moins courants qui peuvent également se manifester chez certaines personnes, comme des courbatures et des douleurs, une congestion nasale, des maux de tête, une conjonctivite, des maux de gorge, une diarrhée, une perte du goût ou de l'odorat, une éruption cutanée ou une décoloration des doigts de la main ou du pied. Ces symptômes sont généralement bénins et apparaissent progressivement. Certaines personnes sont parfois asymptomatiques (OMS, 2020c).

2.7.2 Particularités.

Selon OMS, 80% des patients guérissent sans qu'ils ne soient hospitalisés et les personnes présentant des symptômes graves surtout en ce qui concerne la respiration sont de l'ordre de 20%. Cependant, face à des maladies telles que l'hypertension artérielle, les problèmes cardiaques ou pulmonaires, le diabète ou le cancer, etc., les personnes en âge avancé, surtout celles souffrant d'autres maladies sont souvent les plus exposées (OMS, 2020c)

2.7.3 Propagation de la COVID-19.

La transmission de la COVID-19 d'une personne à l'autre se fait via des gouttelettes respiratoires expulsées par le nez ou la bouche lorsque le sujet porteuse tousse, éternue ou parle. Ces gouttelettes tombent rapidement au sol vu qu'elles ne sont pas en mesure de parcourir de grandes distances par rapport à leur poids. Toutefois, il est important de se mettre à une distance d'au moins un mètre des sujets malades vu qu'on contracte la maladie par inhalation de ces gouttelettes. Les objets tels tables, poignées de porte et rampes, etc. proches d'une personne malade peut être source de contamination à cause des gouttelettes (OMS, 2020c).

2.8 Plan de préparation et de réponses du MSPP au Coronavirus.

En tenant compte de l'arrivée imminente de la maladie du nouveau coronavirus (COVID-19) aux différents endroits du monde, l'OMS fait obligation à ses pays membres de renforcer la surveillance épidémiologique en vue de détecter les événements respiratoires inhabituels, investiguer sur les cas et assurer la prise en charge de ces différents cas. Le Ministère de la

santé publique et de la Population haïtienne via la Direction d’Épidémiologie, des Laboratoires et de la Recherche (DELR) a emboité le pas en élaborant un plan de prévention et de réponse afin d’assurer une sécurité sanitaire maximale de la population haïtienne en cas d’importation d’un cas de la maladie (MSPP, 2020).

2.8.1 Grands axes d’intervention.

Le Développement de la pandémie du coronavirus se fait suivant quatre (4) grandes périodes suivant l’Organisation Mondiale de la Santé. Cependant chaque période comprend différentes phases d’alerte qui correspondent à la situation de transmission du virus et de propagation de la maladie. Ces quatre périodes sont présentées dans la figure 2.

Niveaux d’alerte internationaux	
I- Période interpandémique	
Phase 1	Pas de nouveau virus grippal circulant chez l’homme
Phase 2	Pas de nouveau virus grippal circulant chez l’homme, malgré un virus animal occasionnant un risque substantiel de maladie humaine
II- Période d’alerte pandémique (pré-pandémie)	
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (pas de transmission interhumaine, ou rares cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Cas groupés (Clusters) de transmission humaine limitée et localisée (virus incomplètement adapté aux humains)
Phase 5	Extension des cas groupés, encore géographiquement localisée (le virus s’adapte à l’homme)
III- Période pandémique	
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population, avec extension géographique rapide
IV- Période post pandémique	
Phase 7	Retour à la période interpandémique

Figure 2: Les 4 grandes périodes de développement de la pandémie de la Covid-19.

Source : MSPP, 2020

2.8.2 Activité de surveillance.

Définition des cas rencontrés.

Selon le vœu de l’OMS, les pays sont appelés à publier les informations nécessaires sur l’évolution de la maladie. On distingue trois grands groupes de dénominations :

Cas suspect (OMS, 2020b)

On peut interpréter un cas suspect de trois (3) manières :

- 1) On parle de cas suspect dans la mesure où l’individu a de la fièvre et présente au moins un signe et/ou symptôme tels toux, dyspnée pouvant entraver son système respiratoire et qui a voyagé ou hébergé dans une zone géographique ayant fait part d’une

- transmission communautaire du coronavirus au cours de 14 jours précédent l'apparition des symptômes ;
- 2) Un individu présentant des signes et/ou symptômes pouvant entraver son système respiratoire et de la fièvre et qui a été dans le même enceinte ou en contact avec un cas confirmé ou probable du coronavirus au cours de 14 jours précédent l'apparition des symptômes ;
 - 3) Un individu présentant des problèmes respiratoires très sévères dus à une forte fièvre et des signes et/ou symptômes demandant une hospitalisation nécessitant des soins appropriés à la situation et pour lequel on n'arrive pas à trouver le diagnostic expliquant le tableau clinique.

Cas probable (OMS, 2020b).

On peut expliquer les cas probables de deux (2) manières.

- 1) Le cas est probable dans un sens où le cas suspect, malgré le dépistage réalisé sur la maladie du coronavirus, n'a pas eu de résultat ;
- 2) On parle de cas probable dans le cas où le dépistage d'un cas suspect, en raison d'un problème quelconque, n'a pas pu être réalisé.

Cas confirmé (OMS, 2020b).

On parle de cas confirmé lorsque le test réalisé au laboratoire sur un individu présentant des manifestations de la maladie du coronavirus est positif.

2.8.3 Stratégie de prise en charge clinique.

Pour contrecarrer l'imprévisibilité menaçante de la COVID-19, le Ministère de la santé Publique et de la Population a mis en place un système d'alerte et de riposte axé sur trois grands leviers tels : la régulation, la quarantaine et la prise en charge des cas cliniques (MSPP, 2020).

2.8.4 Organisation structurelle pour la gestion opérationnelle de la crise.

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population via la Direction de l'Epidémiologie de Laboratoires et de Recherche (DELR) et le Point Focal national RSI assure la coordination de toutes les activités de prévention et de riposte, la veille épidémiologique, la notification des cas et/ou des flambées épidémiques à l'OMS et déclenche l'alerte au niveau national. Cependant, le premier ministre sera toujours briefé afin d'être en mesure de faire le suivi et l'évaluation nécessaire du plan. Toutefois, toutes les autres directions centrales ont porté la main forte au DELR suivant leurs expertises. Ceci se fait conformément aux dispositions du RSI (2005) (annexe 2) (MSPP, 2020).

La coordination et la mise en cohérence de l'ensemble des activités et mesures prévues dans le plan sanitaire est coordonné par le comité de gestion de la Covid-19. Cette dernière est présidée par le ministre du MSPP. Toutefois, le ministère principal est appuyé par d'autres ministères qui jouent le rôle de soutien. Ils sont les suivants (tableau 1) :

Tableau 1: Les ministères de soutien au Ministère de la Santé et de la Population (MSPP).

No	Ministère de soutien
1	Ministre de l'Economie et des Finances ;
2	Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ;
3	Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique ;
4	Ministre des Affaires Etrangères ;
5	Ministre des Affaires Sociales et du Travail ;
6	Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications ;
7	Ministre de la Culture et de la Communication ;
8	Ministre du Tourisme ;
9	Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle ;
10	Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique.

Source : MSPP, 2020.

Représentation schématique de l'organisation structurelle de la réponse à la COVID-19 (Fig. 3).

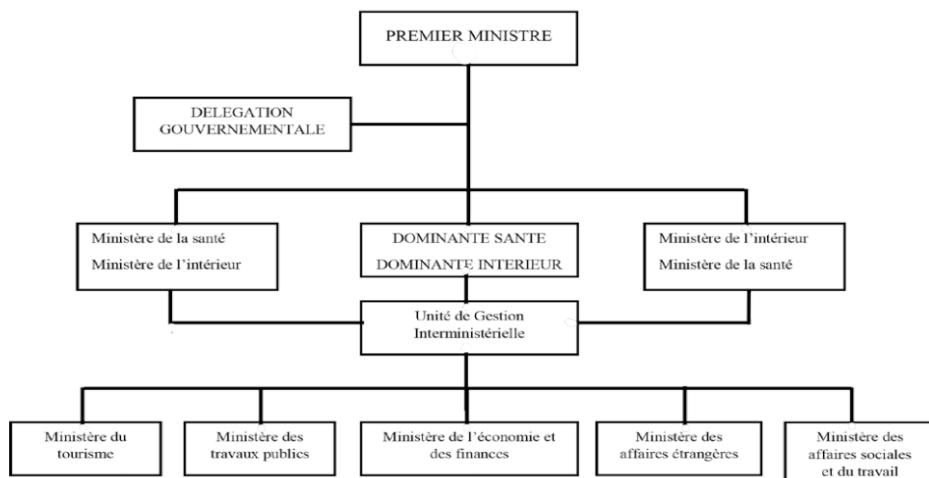


Figure 3: Représentation schématique de l'organisation structurelle de la réponse gouvernementale à l'épidémie du Covid-19

Source : MSPP, 2020.

3 CHAPITRE III- MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL

La réalisation de cette étude basée sur la recherche bibliographique suivra tout un protocole bien établi, indiquant toute la méthodologie adoptée afin de parvenir à collecter toutes les informations qualitatives et quantitatives nécessaires pouvant nous conduire à l'objectif de l'étude. On orientera notre approche méthodologique de la manière suivante :

3.1 Méthode de collecte de données.

Par rapport à la problématique du Coronavirus qui nous a empêché de nous rendre sur le terrain, on utilisera une seule méthode de collecte de données qui est subdivisée en trois approches distinctes :

3.1.1 Première approche.

Nous avons consulté différents articles publiés dans le journal « Le Nouvelliste » de janvier à juin 2020 ayant rapport à la gestion de la pandémie du coronavirus. Des articles mettant en évidence la perception des gens sur la maladie ainsi que sur les décisions prises (Décret et arrêté) par les instances étatiques en vue de faire face à cette crise sanitaire.

*3.1.1.1 Choix du journal *Le Nouvelliste*.*

Nous avons fait le choix du journal Le Nouvelliste comme base de notre recherche parce qu'il est l'un des plus anciens journaux francophones des Amériques fondé depuis l'année 1898. Il est un quotidien d'analyses et ses informations sont plus ou moins balancées. Il est jusqu'à date l'un des journaux plus ou moins neutre, indépendant et autonome dans le pays.

3.1.2 Deuxième approche.

Nous allons également consulter des articles publiés par d'autres chercheurs haïtiens évoluant en dehors d'Haïti sur la pandémie du coronavirus en Haïti.

3.1.3 Troisième approche

On aura à consulter des rapports d'études réalisés par d'autres instances internationales en Haïti telles la Banque mondiale, la FAO (<http://www.fao.org/faostat/fr/#country/93>), le PAM, l'USAID FEWS NET (<https://fews.net/central-america-and-caribbean/haiti>), etc. sur la situation d'Haïti de manière générale et des sites tels <https://www.coronahaiti.org/> et <https://www.worldometers.info/coronavirus/country/us/> seront aussi consultés afin de pouvoir trouver des données qui nous permettront de produire des graphes sur le nombre de personnes (infectées, récupérées et décédées) et de montrer l'évolution de la maladie de manière chiffrée à travers les dix départements du pays.

3.1.4 Traitement et analyse des données collectées.

En se basant sur les informations recueillies, nous allons faire une analyse critique de la gestion de la crise sous différentes formes.

4 CHAPITRE IV - SURVOL DE LA SITUATION GÉNÉRALE D'HAÏTI.

En Haïti, juste avant la crise de la pandémie du Coronavirus (COVID-19), tous les indicateurs étaient au rouge et nombreux observateurs se demandaient comment la nation allait faire face à une menace aussi importante à un moment où le pays traverse une situation socio-économique et politique à bout de souffle.

4.1 Problèmes sociopolitiques.

De nombreux documents ont été consultés en vue de faire une analyse succincte des crises sociopolitiques haïtiennes pendant la période post-dictoriale à nos jours. Dès 1986 même, on assiste quotidiennement et impuissamment à la détérioration de la situation sociopolitique du pays sous les regards pervertis et sadiques des décideurs politiques et de la communauté internationale. Cette situation peut être due aux effets conjugués de la résurgence des anciennes velléités idéologiques entre la classe noire et celle des mulâtres et les mouvements populaires pour le pouvoir politique et économique.

Le misérabilisme de la société haïtienne et les faiblesses structurelles et institutionnelles ont eu des conséquences préjudiciables au fonctionnement du pays. Une situation qui entraîne le chaos et l'insécurité généralisée au point d'inquiéter toutes les instances des droits humains. Des crimes, des enlèvements, des attaques violentes et des détournements de véhicules ont été mentionnées au cours de l'année 2019, 1081 victimes dont 42 policiers dont 2/3 des cas ont été perpétrés dans le département de l'Ouest (PNUD, 2020a).

Selon les données du rapport International IDEA (2014), depuis la chute de Duvalier, le pays connaît une instabilité politique sans précédent qui pourrait être due à la non-légitimité des présidents haïtiens, aucun de ces derniers n'a été élu légitimement par rapport au nombre d'électeurs inscrits. Ils sont généralement soit imposé par la menace populaire ou par le crépitement de la force des armes des mouvements populaires armés.

4.2 Problèmes économiques.

Haïti, privé de premier Ministre ratifié par le Parlement depuis mars 2019 et la situation ayant conduit au « peyi lòk » de cette même année sous l'effet des bouleversements socio-politiques, combiné aux effets du fait que le pays n'a pas connu de nouveau budget voté depuis 2017 ont gravement handicapé sa situation économique. Cette dernière s'aggrave à un rythme exponentiel compte tenu des déséquilibres budgétaires haïtiens et les contreperformances étatiques dans gestion des ressources nécessaires. Depuis l'année 2019 jusqu'avant même la

pandémie du coronavirus en Haïti en mars 2020, l'économie a connu une croissance négative de 0,9% en 2019 contre 1,5% en 2018 selon la Banque Mondiale citée par le Nouvelliste (2020a), une crise d'échange avec une inflation de 20,3% (Le Nouvelliste, 2020b). De son côté, la Banque mondiale (2020) annonce que les envois de fonds des migrants vers leurs pays d'origine connaîtront une chute considérable. Selon le PAM (2019), 57,8% des ménages haïtiens sont dans l'insécurité alimentaire et selon un rapport de la FAO (2019) cité par Le Nouvelliste (2019b), Haïti est en tête de listes des pays de la région caribéenne ayant une situation d'insécurité alimentaire. Face à autant de craintes, d'incertitudes et d'inquiétudes, la situation reste instable et beaucoup plus fragile par rapport à l'évolution de la pandémie du coronavirus.

4.3 Problèmes sanitaires.

Antérieurement, le secteur de la santé a perçu entre 9 et 14% du budget total du gouvernement. Au fur et à mesure, sa part du budget a connu une réduction considérable. Comparativement au pourcentage du budget moyen des pays de la région de la Caraïbes dans le secteur sanitaire, stabilisé entre 12% et 13%, celle d'Haïti, entre 2000 et 2005, a valeur moyenne de 14% du budget général du gouvernement. On observe également une baisse quasi continue de 2006 (12,6%) à 2012 (3,4%) pour ensuite augmenter légèrement à 6,1% en 2013 et 2014 (Fig. 4), soit un pourcentage bien inférieur à celui recommandé par la déclaration d'Abuja qui est de l'ordre de 15%. (World Bank, 2017).



Figure 4: Dépenses de santé du Gouvernement haïtien en tant que part des dépenses des administrations publiques : Haïti et régions ALC 2000-2014.

Source: GHED,2016 cité par Worldbank (2017)

En termes d'infrastructures en eau et assainissement, Haïti est le pays le plus défavorisé des Amériques selon la Banque Mondiale⁸ (2020). Un autre rapport de la Banque Mondiale⁹ (2020) consulté online montre qu'Haïti est le 4^{ème} pays le plus urbanisé d'Amérique latine et des Caraïbes. Une urbanisation qui s'est produite de manière non coordonnée et non réglementée, ce qui donnerait naissance à des villes surpeuplées, des bidonvilles et de la promiscuité dans des maisons non adaptées. Or la gestion du coronavirus exige une régularité de bonnes pratiques d'hygiènes et le respect des règles de la distanciation sociale.

Au regard de cette situation de catastrophes naturelles répétitives et de crises économiques inquiétantes, la population haïtienne se trouve confrontée à des menaces incommensurables en matière de soins de santé non seulement en raison de la baisse de financement externe et de faibles contributions gouvernementales mais aussi à l'insuffisance des professionnels de santé de qualité (Banque Mondiale, 2016). Selon cette même source, Haïti, est sans nul doute fait partie des pays les plus vulnérables de l'hémisphère sur le plan sanitaire.

Par rapport à l'évolution de la pandémie du coronavirus et le système défaillant d'Haïti, on s'inquiète encore sur la capacité d'Haïti à y faire face à cause de la fragilité de son système sanitaire.

4.4 Problèmes du secteur agricole.

La problématique du secteur agricole est bien complexe. En plus d'être exposé à un spectre de catastrophes naturelles qui pourrait être dû aux manifestations du changement climatique surtout par rapport à sa position mais aussi, le secteur fait face à d'autres contraintes tel le déficit de gouvernance, faible productivité et la politique néolibérale appliquée par les gouvernements haïtiens depuis les années 1980 mettant à genoux les producteurs locaux.

4.4.1 Le changement climatique.

Selon Gemenne et Rankovic (2019), l'intensification des émissions de gaz à effet de serre (GES) émanant des activités humaines provoqueraient à coup sûr tous les dix (10) ans une augmentation moyenne de température de 0,2 °C. Sans amélioration aucune dans les années futures, une situation qui nous conduirait automatiquement vers un seuil de +1,5 °C vers les années de 2030 à 2052 (GIEC, 2019).

⁸<https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2020/05/29/as-haiti-braces-for-the-covid-19-pandemic-water-sanitation-and-hygiene-are-more-important-than-ever>, consulté le 05 juin 2020

⁹<https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/03/05/world-bank-approves-us56-million-to-support-cap-haitiens-urban-development-in-haiti>, consulté le 05 juin 2020

La figure 5 montre que le monde, à cause des activités anthropiques, accuse un niveau de réchauffement climatique de l'ordre de 1°C par rapport aux niveaux préindustriels en 2017. Suivant les projections, par rapport au rythme actuel, les températures risquent d'atteindre 1,5° vers 2040.

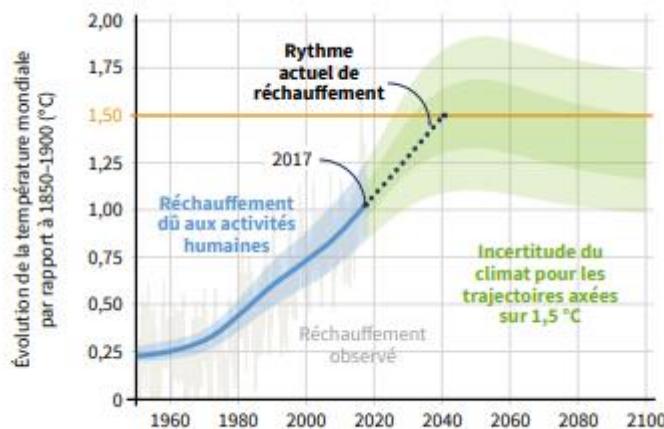


Figure 5: Evolution de la température mondiale par rapport à 1850-1900) (°C)

Source : GIEC, 2019

En Haïti, l'impact du changement climatique pourrait causer une diminution des précipitations à plus de 50% et une élévation des températures moyennes aux environs de 4°C vers les années 2080-2090. Et, la vague de chaleur créée par la variation de température et la réduction considérable de la pluviométrie provoqueront des conséquences désastreuses telles une faible productivité agricole, la pénurie d'eau potable, une importante augmentation de maladies ainsi que des évènements climatiques exceptionnels (CIAT, 2016). Haïti, la seconde plus grande île de la caraïbe après Cuba, géographiquement localisée au cœur des grandes Antilles est toujours la proie des manifestations exceptionnelles extrêmes que ce soit hydrogéologiques ou météorologiques (CIAT, 2016 ; Clervil *et al.*, 2018).

4.4.2 Conséquences du changement climatique sur l'agriculture haïtienne.

Haïti est sans nul doute l'un des pays les plus exposés aux aléas climatiques. Ces derniers ont des impacts majeurs sur la production agricole haïtienne depuis des années. Selon le FIDA (2012), l'agriculture est considérée comme étant le secteur le plus victime des catastrophes climatiques non seulement en raison de sa dépendance vis-à-vis du climat mais aussi par le niveau de vulnérabilité des agriculteurs haïtiens. Cependant, selon les données de la Banque Mondiale (2019), l'agriculture constitue la base principale de l'économie haïtienne avec un pourcentage d'emploi de près de 57%.

4.4.3 Faible productivité agricole.

Au commencement du 19^{ème} siècle, l'agriculture haïtienne constituait le socle essentiel de l'économie nationale impliquant jusqu'à 95% dans le Produit Intérieur Brut (Paul *et al.*, 2010). De jour en jour, on assiste à un déclin considérable d'une production axée sur de petites exploitations agricoles familiales. Les données collectées montrent que la production a pris une tournure sans précédent au point de ne plus représenter que 17,6% du PIB selon la Banque Mondiale citée par USAID/DAI (2019). Le MARNDR estime que les contraintes de cette faible productivité sont énormes via un recensement général agricole réalisé en 2012 (Fig. 6).

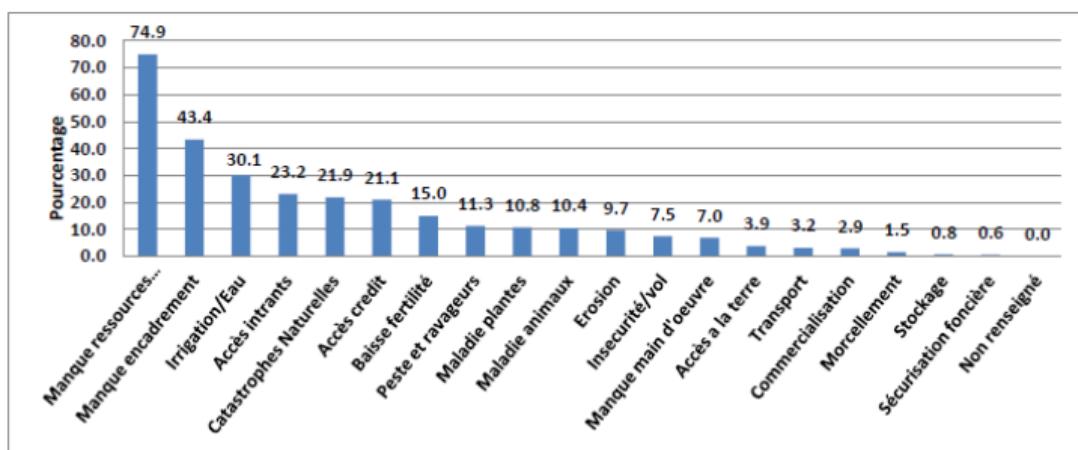


Figure 6: Principales contraintes au développement des exploitations agricoles en Haïti.

Source : MARNDR /RGA (2012)

4.5 Problème de sécurité alimentaire.

Les données recueillies accusent une progression de la faim à l'échelle planétaire. Suivant les données disponibles, de 804 millions de personnes sous alimentées en 2016 à 821 millions de personnes en 2017 la situation se montre très alarmante. C'est une situation qui met totalement en péril l'objectif d'élimination de la faim d'ici 2030 (FAO, 2018).

L'insécurité alimentaire haïtienne ne date pas aujourd'hui, cependant au cours de l'année 2019, elle a pris une autre tournure dans l'échiquier national au point d'impacter le pays tout entier. Elle est le résultat des différents ouragans (Matthieu 2016 et Irma 2017), des épisodes de sécheresses arides (2014, 2015/16 et 2018/19) (WFP, 2019b ; FAO, 2020) et les conflits armés (FEWS Net, 2019 ; FAO, 2020).

Selon les données de la WFP¹⁰, le score obtenu à l'aune de l'indice de la faim dans le monde est ainsi passé de 28 en 2009 à 34 en 2017. C'est un seuil extrêmement grave et alarmant.

¹⁰ : WFP (2019) : Projet de plan stratégique de pays — Haïti (2019-2023)

5 CHAPITRE V- RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

L'arrêté présidentiel du 19 mars 2020 (tableau 1) et le décret présidentiel du 21 mai 2020 (tableau 2) présentent les dispositions prises par l'État haïtien face à la pandémie de COVID-19 sur le territoire national. Ce n'est que le 19 mars 2020 que le président de la République d'Haïti a pris l'arrêté visant à contenir la propagation de la COVID-19 à la suite des deux (2) premiers cas confirmés et deux (2) mois plus tard, soit le 21 mai 2020, un décret présidentiel a été publié servant de cadre légal pour pouvoir forcer les gens à respecter les dispositions prises dans le cadre de cette maladie. Les discussions sur l'arrêté et le décret sont réalisées dans la partie 5.2 (pendant la crise).

Tableau 2: Arrêté présidentiel pris le 19 mars 2020.

ARRETE DU 19 MARS 2020	
Articles	Contenu
Article 1	<p><i>L'état d'urgence sanitaire est déclaré sur toute l'étendue du territoire national pour une période d'un (1) mois à partir de la publication du présent arrêté. À cet effet, les mesures suivantes sont adoptées :</i></p> <p><i>Les écoles, les parcs industriels, les péristyles ou temples Vodou, les églises, les mosquées et tous autres lieux de cultes généralement quelconques, les aéroports internationaux, les frontières terrestres et maritimes demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre ;</i></p>
Article 2	<p><i>Le Gouvernement prendra les dispositions appropriées pour fournir aux hôpitaux des masques, des gants, des médicaments, des solutés et toutes autres fournitures médicales nécessaires ;</i></p>
Article 3	<p><i>Les hôpitaux et cliniques privées mettent à la disposition de l'État leurs services d'isolement ;</i></p>
Article 4	<p><i>Il est demandé aux citoyens de rester chez eux ou de limiter leurs déplacements au strict nécessaire ;</i></p>
Article 5	<p><i>Les individus provenant des zones à risques seront automatiquement placés en quarantaine pour une période de (14) quatorze jours ;</i></p>
Article 6	<p><i>Les propriétaires des biens et structures privés, éventuellement réquisitionnés par l'État, en vue de secourir la population, seront rémunérés à juste titre. La force publique est mobilisée à l'effet de faire respecter ces mesures.</i></p>
NB	<p><i>Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Premier Ministre et de tous les ministres, chacun en ce qui le concerne.</i></p> <p><i>Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 19 mars 2020, An 217e de l'Indépendance. »</i></p>

Source : Nouvelliste (2020c).

Tableau 3: Décret présidentiel en date du 21 mai 2020.

DÉCRET	
Articles	Contenu
Article 1^{er}.	<i>Le présent Décret fixe les règles générales de protection de la population en cas de pandémie / épidémie. Ces règles s'appliquent à partir de l'entrée en vigueur de l'Arrêté déclarant l'état d'urgence sanitaire jusqu'à son abrogation.</i>
Article 2.	<i>Afin de ralentir la propagation de la pandémie, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières », définies au niveau national, et toutes autres mesures nécessaires suivant la nature de la pandémie, adoptées par Arrêté pris en Conseil des Ministres, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance</i>
Article 3.-	<i>Tout conducteur de véhicule ou matériel de transport procède au nettoyage désinfectant du véhicule ou matériel de transport au moins une fois par jour. Le véhicule ou matériel de transport est en permanence aéré. La violation de ces dispositions par le conducteur est passible de trois mille (3,000.00) Gourdes d'amende, de cinq (5) jours d'emprisonnement ou de quinze (15) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.</i>
Article 4.-	<i>Le conducteur de véhicule ou matériel de transport communique aux voyageurs les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières », ou toutes autres mesures nécessaires suivant la nature de pandémie / épidémie, comportant notamment l'obligation pour les voyageurs de porter un masque de protection ou un équipement de protection individuelle protégeant au moins la bouche et le nez. Le conducteur s'assure du respect de ces mesures par les voyageurs. En cas de violation, il est passible de l'une des peines prévues au troisième alinéa de l'article 3.</i>
Article 6.-	<i>Tout rassemblement, réunion ou activité mettant en présence de manière simultanée plus de cinq (5) personnes, en milieu clos ou ouvert, est interdit sur le territoire de la République, sous peine de trois mille (3,000.00) Gourdes d'amende, de cinq (5) jours d'emprisonnement ou de quinze jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.</i>
Article 8.-	<i>Le port du masque de protection ou d'un équipement de protection individuelle, protégeant au moins la bouche et le nez ou de tout autre équipement de lutte contre la pandémie / épidémie, déterminé par Arrêté pris en Conseil des Ministres, est obligatoire pour toute personne se trouvant ou circulant sur la voie publique, sous peine de trois mille (3,000.00) gourdes d'amende, de cinq (5) jours d'emprisonnement ou de quinze (15) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.</i>
Article 9.-	<i>Le couvre-feu est maintenu de 8 h du soir à 5 h du matin en cas de pandémie / épidémie, sous peine de trois mille (3,000.00) gourdes d'amende, de cinq (5) jours d'emprisonnement ou de quinze (15) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal. Les heures de couvre-feu peuvent être modifiées par Arrêté pris en Conseil des Ministres suivant la nature et l'évolution de la pandémie / épidémie.</i>
Article 10.-	<i>Les agents de la force publique, qui ne sont pas de service ou qui ne sont pas en uniforme, sont tenus de respecter le couvre-feu comme tout autre citoyen, sous peine de cinq mille (5.000) gourdes d'amende, de dix (10) jours</i>

	<i>d'emprisonnement ou de trente (30) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.</i>
<i>Article 11.-</i>	<i>Tout agent de la force publique, qui contrôle l'identité d'une personne, doit porter son masque ou son équipement de protection individuelle protégeant au moins la bouche et le nez et respecter une distance d'au moins un (1) mètre de la personne qu'il contrôle ou toutes autres mesures de lutte contre la pandémie / épidémie adoptées par Arrêté pris en Conseil des Ministres, sous peine de cinq mille (5.000) gourdes d'amende, de dix (10) jours d'emprisonnement ou de trente (30) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil</i>
<i>Article 17.-</i>	<i>Tout déplacement d'une personne, atteinte de la pandémie / épidémie, est interdit sauf pour aller à l'hôpital ou sur autorisation accordée dans les conditions prévues par Arrêté pris en Conseil des Ministres.</i>
<i>Article 18.-</i>	<i>Toute personne atteinte de la pandémie / épidémie, qui partage volontairement le virus avec une autre personne, encourt une amende de vingt-cinq (25.000) mille gourdes, sans préjudice des autres peines prévues par le Code Pénal.</i>
<i>Article 21.-</i>	<i>Tout travailleur, présentant un symptôme s'apparentant à la pandémie / épidémie, doit cesser de travailler pour rentrer à la maison ou pour aller à l'hôpital. Il est rémunéré conformément à la Loi.</i>

Source : Le Moniteur,2020.

5.1 AVANT LA CRISE.

Depuis la confirmation de la première personne contractée par le nouveau coronavirus en fin janvier 2020 sur le territoire américain (AFP, 2020) et l'annonce du premier cas confirmé le 1^{er} mars 2020 en République Dominicaine, notre voisin situé dans la partie orientale de l'Ile (Le Nouvelliste, 2020d), les Haïtiens étaient déjà aux aguets. Cependant, malgré le contexte de crise sociopolitique, économique et l'imminence arrivée du coronavirus sur le territoire, les décideurs haïtiens, dans une insouciance révoltante, semblaient totalement minimiser l'ampleur de la pandémie.

5.1.1 Faiblesses de gouvernance et de clairvoyance.

5.1.1.1 Planification du Carnaval de 2020.

Selon Le Nouvelliste (2020e ; 2020f), à l'horizon de la pandémie qui sévit un peu partout dans le monde, à Port-au-Prince et au Cap-Haitien, tout semblait se réunir pour la réjouissance. Les stands carnavalesques s'érigent et toutes les structures de l'Etat étaient mobilisées dans le but de faire danser la masse populaire (voir en annexe 3, photo 1). Y-aurait-il un choix délibéré de ne pas prêter beaucoup plus d'attention à la pandémie ou de se livrer à une réjouissance culturelle qui pourrait apaiser les bouleversements sociopolitiques du moment ?

La situation allait se compliquer à la suite de la rébellion des policiers en protestation pour de meilleures conditions de vie à travers la création d'un syndicat, malgré les problèmes de toute sorte sur le plan socioéconomique et sécuritaire, le comité d'organisation du carnaval national avait choisi six villes pour organiser des festivités carnavalesques (Le Nouvelliste, 2020g). Et malgré l'incendie des stands à Port au Prince (voir annexe 3, photo 2) et au Cap-Haïtien sous les regards du président de la République et de l'ancien président MARTELLY (Nouvelliste, 2020h ; 2020i), le gouvernement voulait à tout prix réaliser le carnaval et a déclaré dans un point de presse via le premier ministre : « *Notez bien, si l'on ne passe pas de "liquide paper" sur le calendrier, les 23, 24 et 25 février prévues pour le carnaval seront maintenues comme pour les fêtes traditionnelles 18 mai, 25 décembre et le vendredi saint.* » (Le Nouvelliste, 2020j). Ceci est un exemple flagrant montrant que les festivités préoccupaient beaucoup plus les autorités que la prévention de la maladie de la COVID-19 qui menace le pays. C'est une attitude d'irresponsable des responsables à un moment où tous les gouvernements du monde se mobilisent en vue de limiter les dégâts que le Coronavirus pourrait causer à leur population. Et à la suite des incidents qui ont émaillé surtout la journée du 23 février 2020 où un policier, un soldat et une dizaine de personnes blessées ont été recensés, les autorités ont finalement pris la décision d'annuler le carnaval à Port-au-Prince (Le nouvelliste, 2020k).

Au regard de ces faits, on comprend très bien que c'est la force des choses qui a poussé les dirigeants à annuler les festivités carnavalesques et que le gouvernement n'a jamais réellement pensé au préalable à mettre en place toute une batterie de mesures servant à lutter contre une éventuelle arrivée de la maladie sur le territoire. Pour nous, leur comportement montre clairement que la prévention et la préparation contre une éventuelle entrée de la COVID-19 étaient au second plan pour un pays, qui, selon le Nouvelliste (2019d) ne dispose que 3354 médecins pour plus de 10 millions d'habitants et compte également 1033 institutions sanitaires fonctionnelles.

5.1.1.2 Préparation face à l'entrée imminente du coronavirus en Haïti.

Pour y faire face, depuis le début du mois de mars 2020 après les incidents carnavalesques, le gouvernement a élaboré un plan de préparation et de réponses¹¹ en vue de lutter et de limiter les effets de la pandémie. Avant même que n'arrive le premier cas, des dispositions ont été prises par le gouvernement à travers les divers départements via le Ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP), avec l'appui de l'Autorité aéroportuaire nationale (AAN) en vue d'empêcher l'introduction de la maladie dans le pays. Une séance d'informations a été

¹¹ : MSPP,2020. Le plan de préparation et de réponses du MSPP au Coronavirus.

réalisée avec des cadres de toutes les structures importantes et au niveau des départements, elles étaient informées dans l'optique de renforcer non seulement la surveillance épidémiologique mais aussi de mettre en branle les principes d'hygiènes et les mesures barrières pouvant permettre de limiter la propagation de la maladie (Le Nouvelliste, 2020l). Cependant, au vu de l'évolution de la maladie, le plan a accusé certaines incohérences entre les faits et les dires (Le Nouvelliste, 2020m) et que la préparation se révèle superficielle vue qu'en profondeur, aucune grande décision n'a été prise car selon RFI (2020a), les deux hôpitaux, Sacré cœur de Milot dans le Nord et Universitaire de Mirebalais dans le Centre, sont gérés par des ONG et sont les seuls qui se disent disposer à recevoir des patients gratuitement. Alors que l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti (HUEH) selon Le Nouvelliste (2020n) qui devrait être une référence n'est même pas en mesure de protéger ses personnels soignants. Selon cette même source, l'absence criante de moyens et de dispositifs tels que gants, blouses, masques et bonnets de protection ont porté les personnels médicaux à déserter l'espace hospitalier à un moment où tout devrait se concentrer sur le plus grand centre hospitalier du pays.

Notre analyse se repose dans un premier temps sur le comportement insensible et masochiste adopté par les décideurs haïtiens. En se référant au rapport de l'OPC cité par Le Nouvelliste (2020a8) où les conditions de travail sont extrêmement précaires au plus grand centre hospitalier du pays. Aucun investissement sérieux n'a été fait en vue de permettre aux personnels médicaux de faire le minimum nécessaire dans le cadre de leur mission.

5.2 PENDANT LA CRISE.

5.2.1 Mesures prises par les instances étatiques.

Les mesures annoncées le président de la République, à la suite de l'arrêté du 19 mars 2020, ont suscité des inquiétudes chez les économistes et même au sein du gouvernement quant à leur faisabilité (Le Nouvelliste, 2020o, 2020p ; PNUD, 2020b ; PAPDA, 2020). On estimerait à un montant trimestriel de 37,74 milliards de gourdes les mesures annoncées par le président or pour les cinq premiers mois de l'année en cours même, seulement 6,2 milliards de gourdes ont été collectées. Selon le Ministre de l'économie, le gouvernement ne sera pas en mesure d'honorer ses promesses à cause de l'insuffisance des rentrées fiscales bien que ces dernières ne constituent pas l'unique obstacle (Le Nouvelliste, 2020q).

À côté des promesses vaines du gouvernement, aucune mesure sociale et économique n'a été à la hauteur des attentes.pire encore que les mesures aient été copiées et ne répondent pas vraiment à la réalité haïtienne (Le Nouvelliste, 2020r).

Le programme d'aide annoncée par le président est sujet à de possibilités de corruption vu qu'aucune information n'ait été donné ni par l'État ni par la compagnie sur la démarche utilisée pour toucher les 1,5 million de familles les plus vulnérables d'une allocation de 3000 gourdes or dans le souci de dissiper toute sorte de doute ces informations s'avèrent nécessaires, utiles et conséquentes (Le Nouvelliste, 2020s). Entraide & Fraternité (2020) et RFI (2020b) se montrent pessimistes quant à la prise en compte de ces mesures vu le manque de moyens, les faiblesses du système et le niveau de promiscuité dans lequel évoluent les haïtiens. Et du même coup, le PNUD (2020b) relate qu'Haïti n'a reçu que 29,9 millions de dollars sur les 253 prévus dans le cadre du PRH-2019_2020. Pour Blanchet-Gravel (2020), le train de vie de misère du peuple et la contestation du pouvoir entaché de soupçon de corruption constituent des obstacles majeurs à l'application de ces mesures.

Mesures annoncées par le président Jovenel Moïse	Estimation des coûts mensuels en milliards de gourdes
Aide financière à 1.5 million de familles	4
Ration alimentaire sèche à un million de familles	1.5
Achat et transport d'équipements médicaux	3.5
Achat de 20 millions de masques (Hypothèse : 100 gourdes par masque)	2
Achat de 100 camions pour le ministère de la défense	0.45
Paiement de salaire à 60 000 employés de la sous-traitance (Hypothèse : 1/2 du salaire minimum de 550 gourdes par jour pendant 20 jours par mois)	0.33
Subvention à 40 000 enseignants des écoles et universités privées (Hypothèse : salaire moyen de 20 000 gourdes par mois)	0.8
Total	12.58

Figure 7: Mesures annoncées par le président Jovenel Moïse le 19 mars 2020.

Source : Le Nouvelliste, 2020q.

À un moment où l'alimentation devrait être considérée comme étant le premier besoin de base de la société, les autorités haïtiennes semblent totalement nier cette logique incontournable. Au regard des estimations de OCHA (2020a), 4,6 millions de personnes sont dans le besoin immédiat d'une assistance alimentaire dont 1,6 million de femmes, pire encore que 4,1 millions soient en phase 3 et 4 de l'IPC. Quel impact sérieux allait avoir une allocation de 3000 gourdes à une famille, or en Haïti, chaque famille ou ménage est composé en moyenne de 4 à 8 personnes ? À raison de 95 gourdes pour un (1) dollar américain en fin du mois de juin 2020, la somme de 3000 gourdes annoncées comme mesure d'accompagnement des plus vulnérables équivaut alors à 31.6 dollars américain par famille. Cela sous-entend que la somme par

personne varie de 3.95\$ US à 7.9 \$US dépendamment de la composition de l'effectif familial dans un contexte où les prix des produits de premières nécessités ne font qu'augmenter. Une telle mesure est inadmissible, inconcevable.

En plus de cette assistance dérisoire, sur les 1.5 millions de familles annoncées depuis 19 mars 2020 par le président, ce n'était que le 5 juin 2020 que le gouvernement a envoyé la cinquième liste des bénéficiaires aux responsables de la DIGICEL chargé d'opérer le virement de l'argent via une application appelée MonCash faisant passer le nombre total des bénéficiaires atteints à 143,477 familles soit 9.56% de l'effectif visé (Vantbef Info, 2020). Certaines préoccupations restent encore pendantes sur la démarche utilisée pour faire le choix des 1.5M de familles sur les 4.6M en insécurité alimentaire ou encore est-ce qu'une famille peut bénéficier à la fois l'aide financière et la ration sèche ? (Nouvelliste, 2020q). Pour répondre aux préoccupations des critères de sélection, selon le Nouvelliste (2020t), le directeur général du Fonds d'assistance économique et sociale (FAES) a souligné que la liste envoyée a été élaborée à partir du Système d'Information du Ministère des Affaires Sociales (SIMAS). Ce dernier est un outil servant à identifier les couches socio-économiquement les plus vulnérables. Donc, le temps qu'a mis le gouvernement entre l'annonce des mesures et les actes d'accompagnement est irrespectueux et révoltant et cette situation a créé une sorte d'entêtement de la population vis-à-vis des mesures établies. Les diasporas haïtiennes, selon Le Nouvelliste (2020u), ont alerté le peuple haïtien sur son incrédulité face à cette maladie. Selon Le Nouvelliste (2020v), Despeignes de son côté, pense que le peuple se sent livré à lui-même et il finit par développer un sentiment de résignation malgré l'horreur de la maladie dans d'autres régions du monde.

Cette attitude d'insubordination de sortir pour trouver de quoi se nourrir malgré les mesures pourrait s'expliquer par les conditions de misère dans lesquelles ils évoluent. Ils gagnent leur pain quotidien grâce au commerce informel dans un contexte de pandémie fragile vue que les mesures annoncées ne cadrent pas vraiment à leur réalité et se révèlent très insuffisantes par rapport au coût de la vie. Il convient aussi de souligner que le mode de gestion, le temps de distribution, la somme de 3000 gourdes par rapport au taux de l'inflation, la méthode de ciblage constituent de véritables problèmes. Alors l'un des plus grands problèmes est le temps que va prendre le montant avant d'être disponible pour les 1.5 millions de personnes qui sont dans le besoin immédiat face à une crise aussi dévastatrice. Dans un autre angle, notre analyse n'est pas différente de celle de Despeignes car les décideurs haïtiens sont en grande partie responsables de cette situation abracadabrante.

Quant à l'achat des matériels, selon le Centre d'Analyse et de Recherche en Droits de l'Homme, les autorités semblent vouloir profiter de la crise sanitaire pour enfreindre les normes de la bonne gouvernance par le fait de passer un contrat à l'amiable avec la compagnie chinoise Bowang Co.Ltd/ChinaXuXia en vue de faire l'acquisition de matériels sanitaires en violation des principes de passation de marchés publics établis, et à l'insu de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA) (CARDH,2020).

Dans notre analyse, on se demande pourquoi c'est le président qui est toujours devant la scène dans la gestion de la crise de la COVID-19 dans un contexte assez méfiant où il est assez décrié dans des scandales de corruption depuis la publication du rapport d'Audit sur la gestion des Fonds Petro Caribe publié en mai 2019 par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA)¹² ? Pourquoi pas une autre personnalité inspirante beaucoup plus de confiance à la population ? N'est-il pas responsable en partie responsable des doutes et des incertitudes du peuple et son comportement irresponsable ?

L'État, de son côté, n'est même pas en mesure de donner la marche à suivre. En économie, certains spécialistes tels John Maynard Keynes, Adams Smith, Georges Akerlof et Robert Shiller développent le concept « Esprits d'animaux » (Colmard, 2013) pour traduire la question de la peur, du manque de confiance envers autrui et la corruption. Cela étant dit, pour obéir, les gens doivent faire confiance à leurs dirigeants. Aucune institution ne peut fonctionner sans le respect des lois et des normes or la non-confiance de la population implique automatiquement la désobéissance de la réglementation établie. Donc le respect de ses mesures préventives ou adaptatives reste encore flou.

L'un des problèmes majeurs retrouvés est le fait de prendre un arrêté vers les 9h dans la soirée et décider que ces mesures sont applicables dans l'immédiat sans même laisser le moindre temps aux gens de s'approvisionner un peu, sans tenir compte du fait que plus de 4,6 millions de personnes vivent uniquement du quotidien. Le fait de rester enfermer chez eux dans l'espoir qu'ils allaient probablement recevoir d'une allocation dérisoire est inimaginable. Il est vrai que le contexte du moment demande l'application de mesures strictes, adaptables et proportionnelles pouvant protéger la population contre la pandémie. Cependant, il ne donne pas non plus aux dirigeants la liberté de déroger, de violer ou d'abuser la loi.

La réquisition des bâtiments et/ou bien privés rentre dans le cadre d'atteinte à la propriété privée. Il est vrai que l'État, en cas de besoins, peut procéder à une telle démarche dans l'objectif de subvenir aux exigences du moment en vue de protéger la vie de ses concitoyens.

¹² : https://www.cscca.gouv.ht/rapports_petro_caribe.php

Cependant, en ce qui concerne l'article 6 de l'arrêté présidentiel du 19 mars 2020 portant sur une telle démarche, aucune information n'est donnée et aucun lien n'est fait à d'autres textes de lois sur les procédures à utiliser. Il est important de signaler qu'en toute chose, même au moment les plus extrêmes, qu'il y a une certaine limite à ne pas franchir quand il s'agit de la propriété privée. C'est pourquoi, il est un impératif de définir un cadre juridique contenant des provisions légales permettant d'agir en cas de besoins sans causer des préjudices à plus d'un. Les doutes et les craintes des propriétaires peuvent subvenir par le fait qu'aucune procédure n'est édictée sur comment procéder dans une telle situation.

Bien que l'arrêté et le décret aient été pris de manière hâtive dans l'optique d'une politique préventive face à la montée vertigineuse de la pandémie du coronavirus, cela n'enlève pas non plus de mettre la population dans une situation où ses besoins de base (s'alimenter de l'eau, de nourriture, logement, se vêtir et l'énergie) sont menacés ou ne sont même pas fournis par des instances qui devraient en prendre la charge à un moment d'état d'urgence sanitaire d'une telle ampleur.

5.2.1.1 Cadre institutionnel et juridique de la gestion du coronavirus en Haïti.

De nombreuses voix se sont élevées contre l'adoption du décret présidentiel du 21 mai 2020 jugé inconstitutionnel, illogique et incohérent. En se référant aux articles 3, 4, 6, etc. de ce décret, Le Nouvelliste (2020w) estime qu'aucune clarté et de précision n'a été donnée sur comment opérer pour que ces mesures puissent être appliquées. Puis, il se montre très inquiet quant au fonctionnement des supermarchés, des marchés, industries de la sous-traitance, des administrations et des entreprises. Ayibopost (2020a), de son côté, parle de l'inconstitutionnalité du décret dans certains points, mais dans d'autres comme l'article 3, il estime que l'intention est bonne mais impossible à appliquer vu la réalité du train de vie haïtien. Alterpress (2020) aborde la question dans le même sens, son analyse est beaucoup plus critique du fait que selon lui, le décret ne prend pas en compte la réalité haïtienne.

Au niveau de cette partie, ces trois points de vue rejoignent dans une certaine mesure notre analyse. Les articles 3, 4, 6, 8, 9, 10 et 11 risqueraient de créer une confusion en matière de justice. Il est vrai que l'État haïtien est la seule entité détenant le monopole de la force légitime du pays. Cependant, les mesures à caractère juridique dans le cadre de la gestion de la pandémie du coronavirus posent certains inconvénients dans leur application à la vue du respect du rôle des trois pouvoirs en Haïti.

Au regard de l’implication du conseil municipal au rôle garant du respect des mesures dans presque tous les articles or par les élections de 2016, tous les conseils municipaux sont au terme de leur mandat en référant à l’article 68 de la constitution haïtienne de 1987 amendée¹³ fixant la durée de leur mandat pour 4 ans. Déjà, un grand problème se pose quant à leur légitimité pendant la période de la crise. Selon eux, « *Seuls des élus peuvent remplacer des élus.* » et font savoir qu’il revient au conseil électoral de régulariser la question des élections dans le pays (Le Nouvelliste, 2019c). On craint que ces élus ne soient pas les meilleurs modèles représentatifs pouvant permettre à la population de respecter lesdites mesures.

5.2.1.2 Les dispositions des articles 3 et 4 sur le transport en Haïti.

Que ce soit les bus, minibus ou camionnettes, les gens n’obéissent à aucune règle de capacité de charge du véhicule, les gens sont entassés comme à l’ordinaire, nombre illimité de personnes, dans certains cas, il suffit de faire parler vos muscles pour pouvoir trouver une place, etc. Cependant, pendant la période de la COVID-19, il y a peu d’influence dans ce secteur d’activité (Le Nouvelliste, 2020a5) et même certaines compagnies de transport ont pris la décision d’observer un arrêt dans leurs opérations en vue de faire face aux incidences néfastes qu’apportent le confinement et surtout qu’ils ont été parmi les victimes de la situation de « pays lock » de 2019 (Le Nouvelliste, 2020a6). Le plus grand problème du transport en commun en Haïti est l’inexistence d’une politique publique en matière de transport. Donc, on ne peut pas se dire qu’on va réguler quelque chose qui n’est pas règlementé. La logique est simple, il faut penser à des mesures beaucoup plus现实的 qui répondent aux réalités haïtiennes et non copier des mesures toutes faites des pays développés et qui ont déjà des infrastructures pouvant y répondre.

5.2.1.3 Les dispositions de l’article 6 sur le rassemblement en Haïti.

Pour l’article 6, c’est la même logique, à part des supermarchés privés, il n’y a aucun contrôle de foule sur les marchés. Généralement, ils fonctionnent à l’air libre, les marchandises sont exposées au vu de tous ; les gens sont empilés dans les industries de la sous-traitance, les administrations sont remplies et, le pire de tout, c’est que les ménages haïtiens contiennent généralement en moyenne 4 à 8 personnes (MSPP, 2000). Il s’est avéré que cet article ne prend pas en compte la réalité des ménages haïtiens. Par ces éléments, cet article montre clairement ses limites et son inadaptation aux spécificités de la réalité locale. Certaines incohérences

¹³ : https://observatoriop10.cepal.org/sites/default/files/documents/la_constitution_de_1987_amendee.pdf

entourent cette décision vu la réouverture industries de la sous-traitance et les banques annoncées par le chef gouvernement quelques jours après leur fermeture dans l'optique de sauver l'économie nationale déjà moribonde malgré les avertissements de l'Organisation Panaméricaine de la Santé contre un éventuel violation des mesures de sécurité sanitaire contre la COVID-19 (Le Nouvelliste, 2020a7).

5.2.2 Perception de la communauté Haïtienne de la COVID-19.

Le niveau d'analphabétisme des gens suscite chez eux un automatisme magico-religieux vis-à-vis la maladie de la COVID-19 (Le Nouvelliste, 2020bb) et l'insuffisance d'informations appropriées sur la maladie et sur ses conséquences suscite chez eux des comportements révoltants et violents à l'égard des personnes infectées et/ou les lieux de prise en charge des patients atteints (Le Nouvelliste, 2020bb ; Le Nouvelliste, 2020bc ; PNUD, 2020b) comme par exemple :

5.2.2.1 *Le cas du professeur Nelson Bellamy.*

Revenu des États Unis à la fin de la semaine du 9 mars 2020 après avoir visité sa famille et participé à un mariage, le professeur Bellamy ressentait des courbatures et de forte fièvre le 17 mars après avoir dispensé des cours, le jour avant, à l'Université de Limonade. Face à l'idée de la COVID, craignant le pire, il s'était lui-même mis en quarantaine et demander à tous ceux qui l'ont côtoyé pendant son retour de prendre des précautions. Ce n'est qu'après dix (10) heures d'attentes que les responsables du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) le contacte pour le test de la COVID-19 et des prélèvements ont été effectués. Au lendemain, par rapport à l'évolution de la situation vu que les gens n'ont pas assez d'informations sur la maladie, il était obligé d'évacuer la zone. Après maintes péripéties, menace d'incendie de maison et de mort par des gens armés de fer et de bâtons, refus du personnel médical de l'Hôpital de Milot de le prendre en charge et lâché en mi-chemin par les ambulanciers etc... Le professeur a fini par rentrer à Port-au-Prince par ses propres moyens et quelques heures plus tard, le ministre de la Santé lui a appelé pour lui dire que le test était négatif (Le Nouvelliste, 2020bd ; Ayibo Post, 2020b).

5.2.2.2 *Le cas du centre de triage de Jacmel*

Le cas d'attaque perpétré, dans la nuit du 17 mai 2020, par des personnes inconnues sur l'ancien local qui servait de base des soldats de la Mission des Nations unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) identifié par la société civile de Jacmel comme endroit pouvant transformer pour recevoir les patients testés positifs à la COVID-19 pour le département du

Sud-Est. Les graffitis laissés sur les murs après l’incendie traduisent clairement le refus de la population de la zone à cette installation. Ceci est un exemple fragrant de la perception des gens de la maladie (Le Nouvelliste, 2020be).

Sans oublier aussi le cas du centre de triage et de la quarantaine du haut Artibonite (Le Nouvelliste, 2020bf). OCHA (2020b), de son côté, a recensé jusqu’à juin 2020 près de 7 tentatives cas de lynchages. Les gens ont une perception de corruption à l’égard de ses dirigeants qui ne cesse d’agrandir leur méfiance. Pour Entraide & Fraternité (2020), les gens pensent que les responsables n’utilisent que la couverture de la pandémie comme nouveau stratagème pour bénéficier de l’aide internationale.

Dans notre analyse, l’accent est mis sur les obstacles que peuvent constituer la stigmatisation dans le processus de la gestion du nouveau coronavirus dans le pays. Donc, face à cet état d’inconfort des décideurs par rapport à cette attitude, l’État doit anticiper cet enjeu sociétal pour espérer mieux faire dans le futur.

5.2.3 Analyse de la communication pendant la pandémie du coronavirus.

La communication est perçue comme étant un élément important dans la gestion des crises. Selon Brunet *et al.* (2018), elle doit être claire, cohérente, précise, accessible à tous et proche de toute la communauté et que toute erreur de communication pourrait compliquer dans une large mesure les actions des responsables et constituerait un obstacle majeur à la prise de décisions utiles, nécessaires et indispensables. Selon cette même source, elle avance encore qu’elle ne doit pas être minimisée et statuée sur des solutions préétablies. Dorval (1985), dans son article analysant les « *types de sociétés et de représentations des personnes malades physiques et psychologiques* » souligne que « *la maladie c'est une chose ; l'idée qu'on fait de la maladie en est une autre* ». Le Nouvelliste (2020x), dans un article publié en date du 20 avril 2020, fait mention du relativisme et de la peur entourant les messages de sensibilisation du gouvernement contre la pandémie du coronavirus. Il relate le non-alignement d’une frange considérable de la population considérée comme des insoumis aux instructions des décideurs. Pour lui, cette insubordination malgré les lourds dégâts causés par la pandémie dans d’autres régions doit être géré en se référant à la psychologie des sciences de la santé. Pour lui, il n’est pas de question d’effrayer la population haïtienne, mais de préférence, il est indispensable de mettre à sa disposition les moyens et les informations nécessaires de sorte qu’elle se sente outillée pour contrôler sa peur.

Or, selon le National (2020), les professeurs de communication sociale Régis et Dupénor de l’Université d’État d’Haïti (UEH) mettent l’accent sur le problème de communication du

gouvernement. Un problème qui, selon eux, pourrait avoir des conséquences néfastes sur la perception de la population haïtienne vue que leur stratégie vise à donner beaucoup plus de visibilité aux décideurs que d'accentuer sur la maladie elle-même à un moment où le gouvernement souffre d'un déficit de crédibilité et de méfiance. RFI (2020c) souligne la problématique d'une voie autorisée et permanente pouvant informer la population sur l'évolution de la maladie et les dispositions à prendre. Le Nouvelliste (2020y) s'inquiète sur le rythme avec lequel les propos de désinformations gagnent du terrain au détriment du discours de sensibilisation et d'informations, il avance qu': « *Aucun discours politique n'est formel ni légal en Haïti. Les discours des autorités sont devenus tellement dérisoires qu'elles ne savent même pas aujourd'hui comment tenir informée la population* ».

Au vu de ces éléments, on comprend bien que les mauvaises pratiques et habitudes ayant conduit à des résultats négatifs influencent dans une certaine mesure la confiance et le bon sens de la population et que la remédiation s'avère parfois difficile. La nation haïtienne a eu de mauvais souvenirs des désastres naturels qui lui ont laissé des mauvais goûts et des cicatrices vivantes. La gestion calamiteuse répétitive des crises précédentes tue la confiance, elle favorise la négligence et l'insouciance chez ses pairs. La communication du gouvernement n'a pas assez de puissance et d'effets pouvant permettre une prise de conscience collective sur la maladie qui ravage à petit feu un peu partout dans le monde. La perception des gens se forme principalement à partir des expériences vécues et des connaissances expérimentées. Notre analyse rejoint celle du National selon laquelle les autorités ont perdu une certaine crédibilité devant la population.

Par rapport à tout cela, on se demande comment un tel modèle de communication pourrait arriver à dissiper les craintes et les doutes de la population. Suivant notre analyse des données recueillies, on pourrait alors mesurer la dimension de cette perception sous trois angles :

- ❖ Mauvaise gestion des crises antérieures ;
- ❖ Manque de crédibilité des autorités ;
- ❖ Analphabétisme (manque de connaissances).

Dans la réalité de la pandémie en Haïti, par rapport aux informations recueillies, les autorités n'ont pas su démontrer leur compétence pour établir une communication harmonieuse à travers un organe de presse officiel, unique et crédible surtout en tenant compte des « Fake News » qui inondent les réseaux sociaux à un rythme sans précédent.

Une fois que la perception du risque est faible à ce point, c'est un coup fatal pour le respect des mesures prises, la prise en charge et le contrôle de la pandémie sur le territoire d'un pays désœuvré et démunie de personnel et de matériels. Au moment de la vérité lorsque la maladie

gagne du terrain avec toute sa virulence et sa dangerosité, c'est la panique totale, la confusion et la catastrophe. Le risque réel et global que représente la COVID-19 est mal perçu et sous-estimé, de même que le danger très peu connu, à savoir les complications à long terme, les éventuelles conséquences sur l'organisme humain et sur l'environnement, est apparemment ignoré et négligé par les Haïtiens. Probablement d'autres surprises de malheur nous attendraient dans le futur, car nous avons laissé beaucoup trop de place au hasard et à l'oisiveté scientifique.

5.2.4 Rôle des médias dans la gestion de la crise du coronavirus en Haïti.

Globalement, il apparaît aujourd'hui que les médias sociaux, les pourvoyeurs d'information qui participent à la diffusion et la circulation des informations contribuent fortement aujourd'hui à une amélioration de la gestion des crises. Ils aident la possibilité de travailler à distance, d'informer en temps réel et permettre à la population d'accéder aux informations rapidement sur les zones les plus infectées. Cependant, ils sont aussi sources d'informations toxiques, de désinformations et de fake news. Selon Le Nouvelliste (2020z), les médias haïtiens, groupés autour de l'ANMH et AMIH ont été les premières entreprises à offrir gratuitement leurs services en mettant à la disposition du gouvernement leurs antennes dans l'objectif de sensibiliser la population sur les dangers que peuvent causer la maladie du coronavirus. Face à l'inaction du gouvernement, Mme Lassègue, l'ex-ministre de la culture et de la Communication et la présidente de la Confédération nationale des vodouisants haïtiens Mme Georges exhortent les autorités à utiliser les médias haïtiens en vue communiquer les informations sur l'évolution de la maladie au grand public (Le Nouvelliste, 2020a1).

Dans une réflexion profonde, on comprend bien que la discipline de l'information et de la communication est importante dans toute planification de gestion de crise et l'État n'a pas su saisir l'occasion pour utiliser les médias à bon escient pour pouvoir mieux informer la population. Les moyens technologiques dont nous disposons aujourd'hui ont permis au monde entier, de manière globale, de faire des progrès considérables et a permis de sauver des milliers de vies de manière globale quand ils sont bien utilisés et a révolutionné la gestion des crises avec la circulation de l'information de manière rapide et vite, les gens se sont informés, sensibilisés préventivement sur les différents risques auxquels ils sont exposés. On ne peut pas se permettre d'isoler les spécialistes de la communication de la gestion des crises juste pour faire plaisir aux politiciens. Dans une crise, les différentes parties prenantes de la crise attendent des responsables beaucoup plus de transparence, de la confiance des informations diffusées.

5.2.5 Retour d'expérience ou REX ou RETEX.

Comment imaginer une gestion de crise sans penser au retour d'expérience vu que la pandémie du coronavirus n'est pas la première à avoir touché Haïti pendant ces dernières années. Frappée par le coronavirus depuis le 19 mars 2020, elle n'a pas pris en compte les expériences vécues dans les crises précédentes leur permettant de déduire les informations nécessaires et de corriger les paramètres négatifs afin de mieux gérer la présente crise. L'ex-ministre de la communication Lassègue critique la position du gouvernement qui n'a pas pris en compte les expériences positives du choléra afin d'améliorer la gestion de la COVID-19.

Cette dernière est avant tout une crise sociale qui devrait être prise en compte par tous les secteurs de la vie nationale tout en mettant de côté les anciennes velléités idéologiques.

5.2.6 Analyse sur l'évolution de la pandémie du coronavirus de mars à juin 2020.

5.2.6.1 *Évolution des infectés.*

À la vue des données publiées par le MSPP, le nombre de personnes contaminées par le nouveau coronavirus du 19 mars au 30 juin 2020 s'élève à près de 6040. On constate une augmentation importante de la courbe à partir de la mi-mai et que la pente croît aussi à un rythme inquiétant. La figure 9 donne une idée générale sur la tendance de cette augmentation. Cependant, il faut toutefois mentionner qu'il pourrait avoir beaucoup plus de personnes contaminées si on se réfère aux informations faisant croire qu'à un certain moment, les demandes de dépistage étaient à la hausse et que les centres n'étaient pas en mesure d'y faire face. Cette incapacité de l'État à tester toutes les personnes présentant des symptômes similaires à ceux du coronavirus peut aussi nous faire douter des données officielles sur le nombre de personnes contractées de la maladie sur le sol haïtien. Le Dr Boncy, directeur du Laboratoire National a déclaré que : « *L'Etat dépense plus de 100 dollars US par test, on ne pourra pas tester tout le monde et même dans les pays où l'on fait beaucoup de tests, l'Etat ne peut pas se payer le luxe de tester tout le monde* » (Le Nouvelliste, 2020a2) et par rapport à cette inquiétude de tous les secteurs sur les chiffres présentés, Mme Manigat, ancienne candidate à la présidence, eut à déclarer : « *Dites-nous la vérité même si cela fait mal, il y a des points d'ombre dans les informations fournies sur le coronavirus* » (Rezo Nodwès, 2020) La grande question est comment ont-ils fait pour tester ceux qui vivent dans les lieux les plus reculés quand on sait que les deux centres de dépistage se trouvent à Port-au-Prince ?

Évolution des infectés cumulés du 19 mars au 30 juin 2020 du Coronavirus en Haïti.

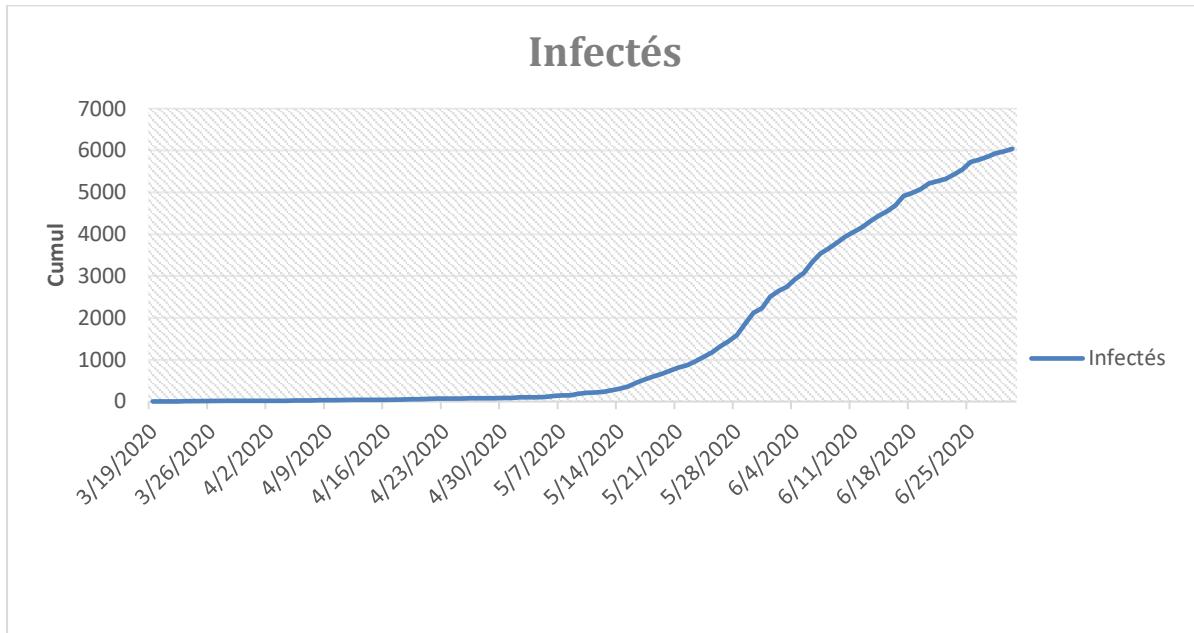


Figure 8: Évolution des infectés cumulés du 19 mars au 30 juin 2020 du Coronavirus en Haïti.

Source : Données MSPP (2020) ; <https://www.coronahaiti.org/>

5.2.6.2 Évolution des rétablis du coronavirus en Haïti.

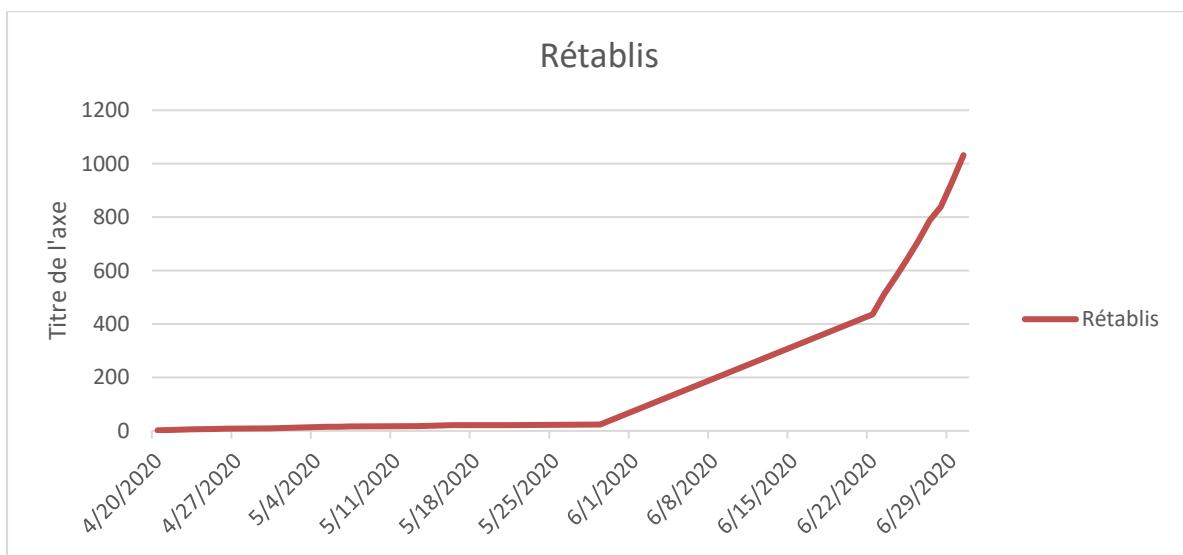


Figure 9: Evolution des rétablis du coronavirus en Haïti.

Source : Données MSPP (2020) ; <https://www.coronahaiti.org/>

Au regard du graphique précédent, on constate que la montée vertigineuse des personnes rétablies commençait à partir du début du mois de juin 2020.

5.2.6.3 Evolution des décès du Coronavirus en Haïti.

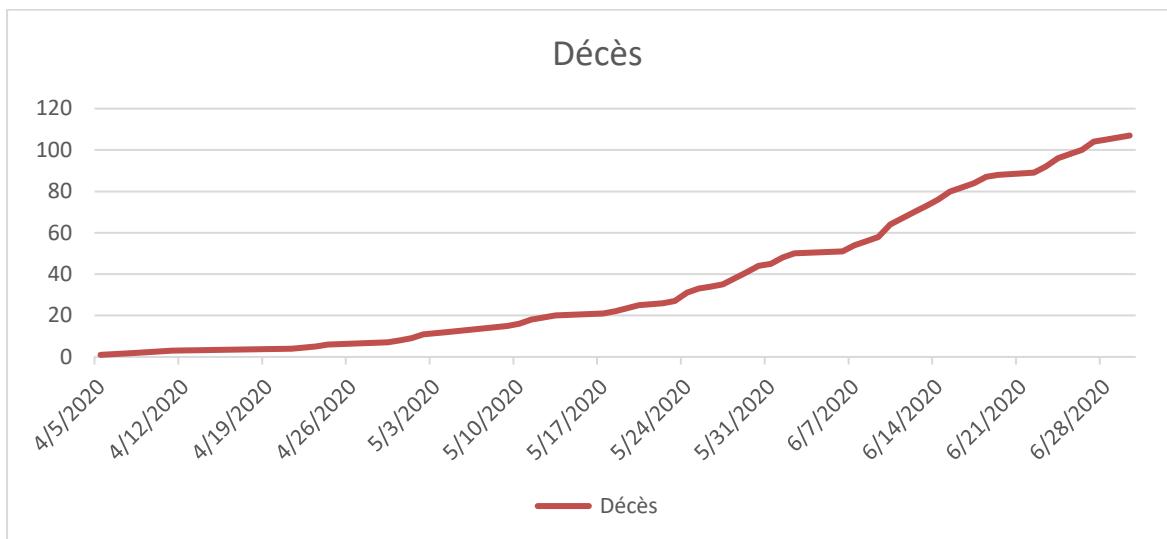


Figure 10: Evolution du décès du Coronavirus en Haïti.

Source : Données MSPP (2020) ; <https://www.coronahaiti.org/>

Par rapport au nombre de personnes infectées, la quantité décédée jusqu’au 30 juin 2020 comme le montre la figure précédente s’élève à 107 soit avec un taux de létalité de 1,8 %.

5.2.6.4 Répartition géographique des personnes contaminées.

La figure 12 illustre les zones les plus infectées jusqu’aux zones les moins infectées. On comprend bien que la progression de la maladie impacte intensément les régions de grandes agglomérations où se trouvait les plus grands marchés régionaux tels Ouest et l’Artibonite etc... et ainsi de suite. À part du Nord-Est, on constate également que les zones qui ont des ports internationaux ouverts, que ce soit aérien ou maritime, sont les plus touchées par la pandémie du coronavirus et que les zones les plus reculées affectées par l’insécurité alimentaire sont les moins touchées comme le cas du Nord-Ouest, des Nippes et de la Grand’Anse.

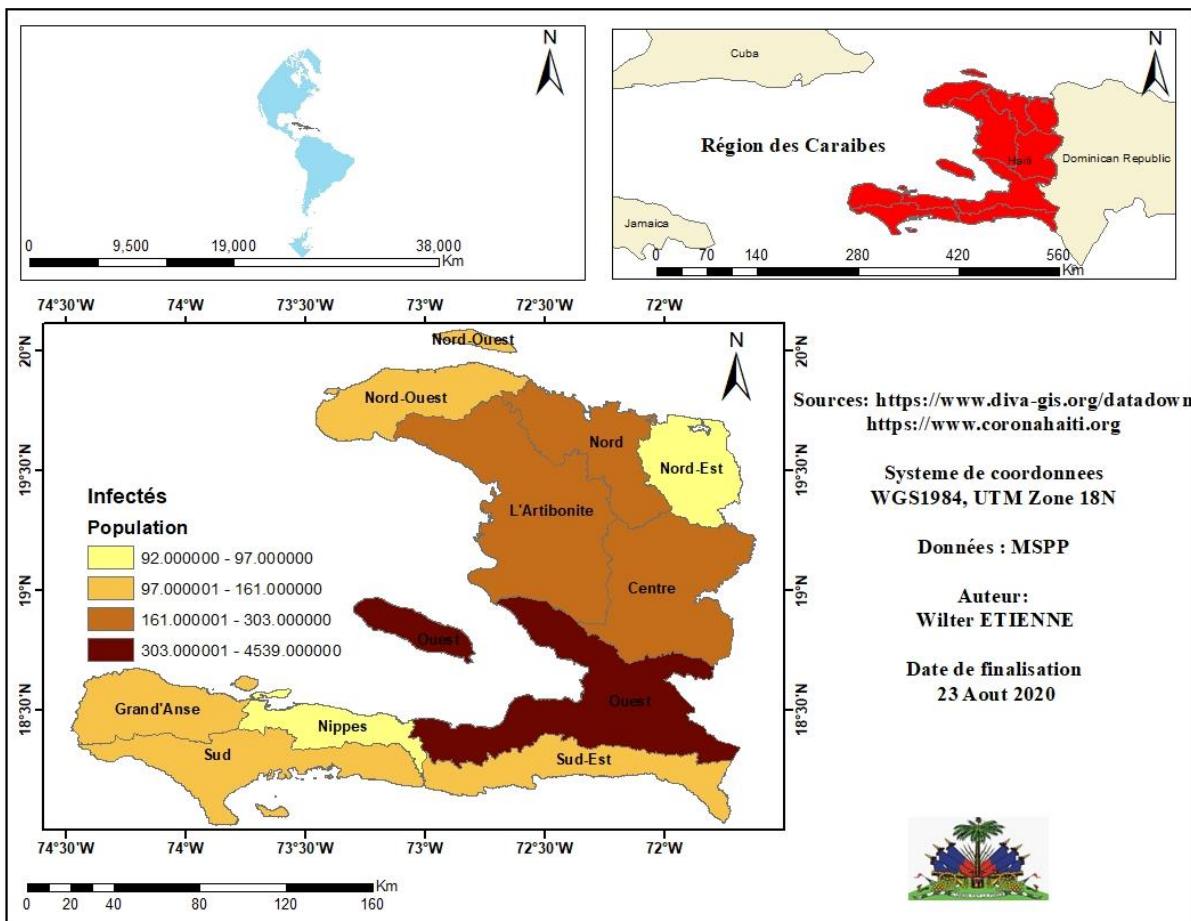


Figure 11: Répartition géographique des personnes contaminées.

5.2.6.5 Répartition par tranche d'âge des cas contaminés.

Tableau 4: Répartition par tranche d'âge des cas contaminés.

Age	Cas confirmés	Décès	Taux létalité
0-9	156	4	2.6%
10-19	175	2	1.1%
20-29	1092	5	0.5%
30-39	1822	8	0.4%
40-49	1155	17	1.5%
50-59	754	21	2.8%
60-69	549	18	3.3%
70 ans et +	337	32	9.5%
<i>Total</i>	6040	107	1.8%

Source : Données MSPP (2020) ; <https://www.coronahaiti.org/>

Les données disponibles sur l'évolution de la maladie du coronavirus sur le site du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) au cours de la période allant du 19 mars au 30

juin 2020 montrent clairement que la tendance d'évolution des personnes touchées en Haïti suivant leur âge est presque similaire à celle mondiale. Le taux de létalité est plus élevé chez les vieux que chez les jeunes, les personnes de plus de 60 ans sont les plus exposées. En revanche, la seule anomalie rencontrée est le fait que le taux de létalité des enfants de 0 à 9 ans soit de 2.6% et du même coup est classé en 4eme position des huit (8) tranches d'âges prise en compte. Seule une étude plus approfondie pourrait nous permettre de faire la lumière sur ce point d'ombre.

5.3 APRÈS LA CRISE.

5.3.1 Conséquences de la crise de la pandémie du Coronavirus.

Situé dans une zone de turbulences naturelles et des chocs divers (ouragans, épidémies, tremblements de terre, migration etc..), combinés à la situation économique, les inégalités causées par la concentration des richesses au sein d'un petit groupes et les bouleversements sociopolitiques, les impacts de la pandémie du coronavirus s'annoncent déjà très difficile pour la population haïtienne.

5.3.2 Coup d'œil sur le budget 2019-2020 à l'heure de la pandémie.

À un moment d'insécurité alimentaire, les acteurs des États fragiles¹⁴ comme l'exemple typique du cas d'Haïti, confrontés par cette crise de coronavirus, semblent totalement dépasser par cet évènement. Selon le Nouvelliste (2020a3), au regard du budget rectificatif 2019-2020, l'Agr Bertrand critique le manque de vision du gouvernement en ce qui concerne le secteur agricole. Malgré les estimations alarmantes et les prévisions inquiétantes des instances telles l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Coordination nationale pour la Sécurité alimentaire (CNSA) sur l'imminence d'une crise alimentaire qui frappe plus de 4,6 millions d'Haïtiens sans compter les 1,5 million qui sont dans le besoin

¹⁴ : Selon la définition de l'OCDE, « *Un État fragile n'a qu'une faible capacité à assurer les fonctions de gouvernance de base et n'est pas en mesure de développer des relations constructives et mutuellement avantageuses avec la société. Les États fragiles sont aussi plus vulnérables face aux chocs internes ou externes tels que des catastrophes naturelles et des crises économiques (1)* » Un État fragile est un pays en proie à des difficultés importantes. La liste de ces difficultés comprend un large éventail de situations : crises, guerre, phase de reconstruction post-conflit, catastrophes humanitaires et naturelles ou encore pauvreté extrême.

<https://nsdsguidelines.paris21.org/fr/node/291>

Les indicateurs de fragilité et de vulnérabilité permettant de classer les pays dans le rang des Etats fragiles sont de quatre (4) types et sont les suivants :

1. Indicateurs politiques ;
2. Indicateurs sociaux ;
3. Indicateurs économiques ;
4. Indicateurs environnementaux .

indispensable d'une aide alimentaire, le crédit alloué à ce secteur accuse une réduction de 25%. Le Nouvelliste (2020a4) se montre inquiet par rapport à la tendance négative de la croissance économique pendant ces trois dernières années due non seulement aux déséquilibres budgétaires mais aussi à la gestion chaotique des ressources étatiques.

5.3.3 Impacts de la Covid-19 sur la sécurité alimentaire et les prévisions.

Sur le plan alimentaire, suivant les données de FEWSNET, les impacts de la maladie sont visibles. L'illustration de la figure 13 donne une idée générale.

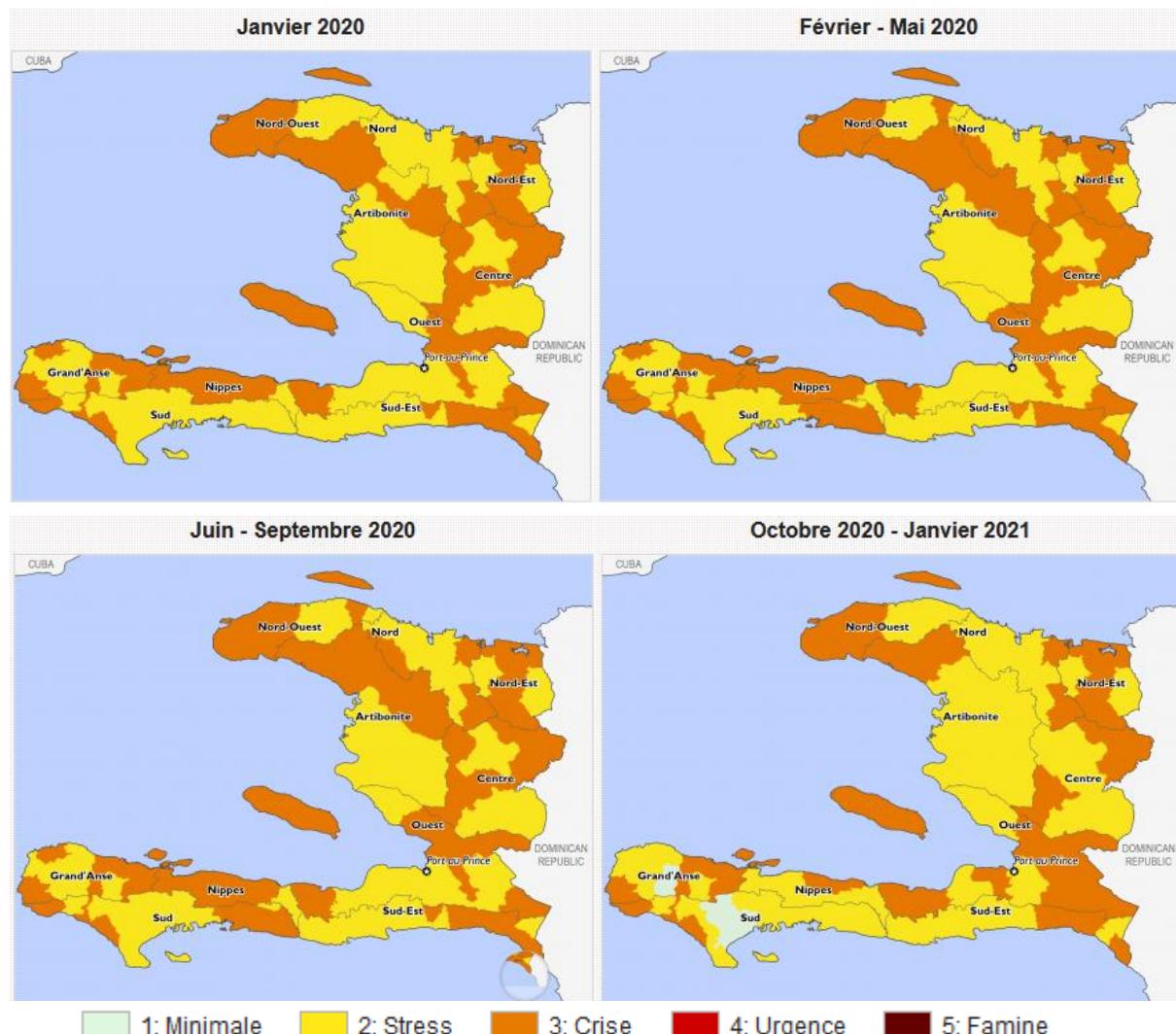


Figure 12: Situation de la sécurité alimentaire avant, pendant et après la crise de la Covid-19.

Source : FEWSNET,2020

Les mesures prises par l'État haïtien sur le transport, l'accès à certains endroits publics, le fonctionnement des entreprises, etc. visant à contenir la propagation de la pandémie ne font que détériorer, suivant les données de FEWSNET, les conditions d'insécurité alimentaire préexistantes des ménages. Les récoltes du printemps, en dessous de la moyenne, n'ont pas été à la hauteur pour combler les attentes au cours de la période de février à mai 2020, ce qui a

entrainé une situation de crise alimentaire beaucoup plus présente dans certaines régions du pays par rapport à la période de janvier 2020. La grande différence existant entre les deux premières images (Janvier 2020 et Février -Mai 2020) est que la pandémie de la COVID-19 a gravement impacté cette période en dépit du fait qu'il existe d'autres paramètres tels que les chocs des prix et les effets de la sécheresse. Tous ont contribué dans une certaine mesure à amplifier le niveau de crise alimentaire dans certains endroits.

Les données de FEWSNET ont montré que les récoltes du printemps attendues au mois de juin et de juillet agiront faiblement mais positivement et amélioreront la situation d'insécurité alimentaire des ménages. Cette situation stabilisera temporairement la montée alarmante des prix sur le marché là où les terres sont irriguées. Cependant, l'accès alimentaire sera toujours impacté négativement par le niveau élevé des prix des produits de premières nécessités. Ce qui incitera les ménages à utiliser d'autres stratégies de subsistance et les régions resteront en Crise (Phase 3 de l'IPC) et en Stress (IPC Phase 2) alimentaires. Et, c'est cette stabilisation qui explique qu'il n'y a pas de changement entre l'image de (Fév.- Mai 2020 et Juin-Sept 2020).

Dans notre analyse, on pourrait dire aussi que les dons du FMI¹⁵, de la Banque Mondiale¹⁶ et d'autres instances ont participé aussi à la stabilisation de la situation.

On constate une nette amélioration dans le scénario de la dernière image (octobre 2020 à janvier 2021) par rapport aux précédentes, selon les données de FEWSNET, cette situation pourrait être due par une coïncidence de cette période de récolte de la campagne agricole d'été/automne. Comptant sur les produits de récoltes, la situation des ménages pourrait être améliorée vers la fin de l'année et la situation de certaine zone pourrait aussi être améliorée en Stress (Phase 2 de l'IPC) et de Crise (Phase 3 de l'IPC).

Cependant, on estime que les projections de FEWSNET, comme témoigne l'image d'octobre 2020 à janvier 2021 de la figure 13, sont trop axées sur la campagne agricole d'été /automne. À elle seule, la petite production de subsistance en zone irriguée de cette période ne peut en

¹⁵ : Coronavirus : le FMI approuve une aide de 111,6 millions de dollars en faveur de Haïti
<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/coronavirus-le-fmi-approuve-une-aide-de-111-6-millions-de-dollars-en-faveur-de-haiti-20200418>

¹⁶ : La Banque mondiale accorde 9.5 millions de dollars pour supporter la sécurité alimentaire en Haïti pendant la pandémie de Covid-19
<https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/05/12/world-bank-provides-95-million-to-support-haitis-food-security-during-covid-19-pandemic>

La Banque mondiale approuve un don de 20 millions de dollars pour soutenir la réponse d'Haïti face au Covid-19 (Coronavirus)
<https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/04/01/world-bank-approves-us20-million-grant-to-support-covid-19-response-in-haiti>

aucun cas subvenir à améliorer la situation de la sécurité alimentaire du pays, qui, depuis bien des années vit sous la dépendance alimentaire.

Il faut toutefois souligner qu'en plus des effets de la COVID-19, d'autres facteurs peuvent surgir et aggraver la situation socioéconomique de la population dans les périodes à venir. D'ailleurs, ce sont les mesures restrictives et préventives qui ont cassé les différents mouvements protestataires autour de la reddition des comptes sur la gestion des fonds du Petro Caribe, l'insécurité provoquée par la montée des gangs armés etc... Donc, face à cette imprévisibilité, rien n'est dit que demain sera meilleur.

5.3.4 Mesures alternatives proposées aux conséquences de la COVID-19.

Face aux effets de la pandémie de COVID-19 sur les différents secteurs d'activités mentionnés dans le tableau 5, les mesures alternatives proposées dans le cadre de cette étude axée sur la recherche bibliographique sont de plusieurs ordres et sont repartis en fonction du type d'activités en question. Ces propositions serviront d'éléments pouvant aider à améliorer les conditions d'existence de la population non seulement en période de crise mais aussi en période de situation normale vu le niveau d'imprévisibilité de la situation politico-sociale et économique d'Haïti. Elles constituent également des pistes de solutions exploitables pouvant aider les décideurs politiques et/ou toute autre instance de la chaîne décisionnelle du pays.

Tableau 5: Récapitulatif des secteurs d'activités, des conséquences de la crise du coronavirus et propositions de solutions.

SECTEURS D'ACTIVITÉS	CONSÉQUENCES	PROPOSITIONS
POLITIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Violation des 4 principes humanitaires (Humanité, Impartialité, Indépendance et Neutralité) dans le cadre des distributions ; ✓ Violation des droits de l'homme ; ✓ Éventuelles tensions politiques entre l'État et l'opposition politique et les autres secteurs de la vie nationale dû au manque d'information et de communication entourant l'utilisation des fonds de la pandémie du Coronavirus ; 	Instituer un vrai dialogue intersectoriel haïtien pouvant poser les bases d'une vraie conférence Nationale afin de rompre les relations incestueuses et de connivences entre l'État, les grandes entreprises politiques et le secteur privé des affaires ;
EDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Paralysie totale du système éducatif et chômage des enseignants ✓ Chambardement du calendrier scolaire et universitaire 	Moderniser le système éducatif haïtien dans la mise en place d'une politique publique répondant aux réalités du pays.
FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aggravation des perspectives économiques ; ✓ Récession économique profonde amplifiée par la crise de la Covid et détérioration des prévisions économiques ; ✓ Une forte baisse des recettes fiscales ; ✓ Augmentation du taux de chômage que ce soit total ou partiel ; ✓ Dépréciation accélérée continue de la gourde par rapport au dollar américain ; 	<p>Développer une politique publique permettant la régularisation du marché d'échange en Haïti afin d'avoir un meilleur contrôle sur le flux de dollars circulant sur le territoire sans compromettre les conditions de vie des plus vulnérables.</p> <p>Repenser la production Nationale afin de lutter contre la dépendance alimentaire (l'une des</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diminution des envois de fonds dû au chômage provoqué par la pandémie ; ✓ L'accélération des prix des produits de première nécessité ; ✓ Réduction considérable des fournitures de services ; 	<p>sources d'importation et de dollarisation en Haïti).</p> <p>Repenser les services de transport en Haïti à travers une politique publique appropriée ;</p>
SOCIALES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Détérioration des conditions de vies des gens amplifiée par la situation de chômage général ou partiel provoqué par l'arrêt total ou fermeture temporaire de certaines entreprises par suite de la pandémie du coronavirus ; ✓ Augmentation du taux de pauvreté et d'extrême pauvreté ; ✓ Problèmes touristiques dus à l'arrêt des aéroports et les mesures de confinement ; ✓ Aggravation de la situation de fonctionnement du secteur de la petite industrie, du secteur hôtelier et les restaurants ; ✓ Chocs psychologiques au niveau des ménages ; ✓ Report de toutes les activités sportives et culturelles à la suite des mesures préventives de la pandémie du coronavirus ; ✓ Détérioration des conditions de vie de la population ; 	<p>Investir dans le capital humain en profitant des plateformes technologiques afin de rendre l'Université beaucoup plus responsable et de jouer son rôle d'appareil idéologique de la population ;</p> <p>Encourager et appuyer les secteurs de petite industrie, hôtellerie ;</p> <p>Appuyer les organisations sociales en vue d'élargir et de développer des filets de protection sociale dans les zones les plus vulnérables ;</p> <p>Constituer une cellule de psychologues, de travailleurs sociaux et de sociologues juridiquement reconnue en cas de crises.</p>

SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Difficultés de suivi médicaux des personnes atteintes de maladies graves nécessitant des soins intensifs et appropriés ; ✓ Aggravation du manque de personnels médicaux dans les centres hospitaliers ✓ Accroissement des maladies graves et une intensification du taux de mortalité 	<p>Décentraliser le système sanitaire haïtien vers les dix (10) départements du pays.</p> <p>Rendre le système de santé haïtien moderne via les nouvelles technologies du moment.</p>
ALIMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Effondrement aggravant du secteur agricole causé par les préjudices inhérents à la pandémie de COVID-19 ; ✓ Détérioration de la situation d'urgence alimentaire ; ✓ Augmentation du nombre de personnes dans le besoin alimentaire ; ✓ Détérioration des moyens de subsistance des ménages ; ✓ Beaucoup plus de ménages seront en insécurité alimentaire modérée et sévère ; 	<p>Orienter la logique d'intervention dans la mise en place des cultures à cycle court pouvant répondre aux besoins à court terme et à moyen terme et compte tenu de l'aspect structurel, ils doivent donner un accompagnement approprié aux agriculteurs.</p> <p>Organiser, orienter l'aide internationale vers de secteurs vitaux pouvant améliorer la capacité de production du pays et définir les limites et les responsabilités de chaque intervenant dans le développement d'Haïti.</p> <p>Mettre en valeur les plaines irriguées du pays.</p>

6 CHAPITRE VI- CONCLUSIONS.

Au terme de cette étude, les informations collectées via les journaux de presse et les rapports d'études nationaux et internationaux nous ont permis de faire comme il était question une analyse critique des mesures préventives prises par le gouvernement haïtien dans le cadre de l'évolution de la situation de la pandémie du coronavirus communément appelé COVID-19 en Haïti. Depuis le départ, le plan d'intervention dit plan de préparation et de réponses du Ministère de la santé Publique et de la Population a accusé certaines incohérences par rapport à l'évolution de la pandémie. Cependant, il ressort de l'étude de nombreux éléments importants :

En plus du problème d'insécurité alimentaire, combiné aux chocs de « peyi lòk » de l'année 2019 et frappé par la pandémie du coronavirus, les ménages les plus vulnérables sont de plus en plus exposés par les mesures restrictives. En attente vaine d'un appui d'accompagnement dérisoire, ils préfèrent mourir de la COVID-19 que de la famine. Ce qui implique automatiquement la violation de certains points des mesures préventives. Cependant, il faut toutefois constater aussi que le montant et le nombre de ménages visés ont été insignifiants par rapport aux 4,6 millions de personnes en attente d'une assistance alimentaire dans le pays.

Les incohérences répétées du cadre institutionnel et juridique entourant les mesures préventives et le manque d'information, de communication et de transparence sur la gestion des fonds de la COVID-19 alimentent dans une certaine mesure la perception des gens à des soupçons de corruption. Et cette situation pourrait dans les jours à venir faire resurgir les tentions socio-politiques à travers le pays où tout est déjà imprévisible. L'analyse de la communication montre clairement que l'une des difficultés majeures du gouvernement dans la gestion de cette crise est l'inexistence d'un organe de presse autorisé, officiel, unique, crédible et cohérente pouvant communiquer à la population les informations nécessaires sur l'évolution de la pandémie, les moyens disposés et disponibles de sorte qu'elle se sente outillée pour contrôler sa peur. C'est un organe qui est capable de dissiper les doutes et les craintes de la population à un moment où ses dirigeants souffrent d'un déficit de crédibilité et de méfiance.

L'inadaptation de certaines mesures en rapport à la réalité haïtienne ne cesse de soulever les préoccupations de plus d'un. Dans cette gestion de crise, il ne manquait pas seulement de grands moyens matériels et financiers mais aussi de la bonne gouvernance, de leadership et de clairvoyance.

Eu regard à ces éléments, on peut se permettre de confirmer l'hypothèse 1 intitulé que : « La population haïtienne serait confrontée à d'énormes problèmes d'informations sur l'évolution de la maladie du coronavirus et sur l'utilisation des fonds dans le cadre de la gestion de cette maladie ». L'hypothèse 2 aussi portant sur les problèmes économiques et d'insécurité alimentaire qui pourraient être un obstacle à la gestion de la pandémie du coronavirus est confirmée en partie. Et la troisième hypothèse intitulée : « une mauvaise gestion de la pandémie pourrait aggraver la situation d'insécurité alimentaire du pays » laisse à désirer.

7 BIBLIOGRAPHIE

- AlterPress. (2020). Haïti-Politique : Sous prétexte de limitation du virus de Covid-19, le décret présidentiel « arbitraire et inconstitutionnel » du 21 mai 2020. <https://www.alterpresse.org/spip.php?article25740>.
- AyiboPost. (2020a). Inconstitutionnel, incohérent et illogique... analyses critiques du décret de Jovenel Moïse sur la pandémie.<https://ayibopost.com/inconstitutionnel-incoherent-et-illogique-analyses-critiques-du-decret-de-jovenel-moise-sur-la-pandemie/>.
- AyiboPost. (2020b.). *Un cas suspect de Coronavirus, une tentative de lynchage et des pressions de l'État haïtien.* <https://ayibopost.com/cas-suspect-de-coronavirus-une-tentative-de-lynchage-et-des-pressions-de-letat-haitien/>.
- Banque Mondiale . (2016). *Mieux dépenser pour mieux soigner. Un regard sur le financement de santé en Haïti.*
- Banque Mondiale. (2020). *Transferts de fonds : la Banque mondiale anticipe une baisse d'au moins 11 milliards de dollars en 2020.* <https://www.jeuneafrique.com/932451/economie/transferts-de-fonds-la-banque-mondiale-anticipe-une-baisse-dau-moins-11-milliards-de-dollars-en-2020/>.
- Blanchet-Gravel, J. (2020). *En Haïti, le coronavirus est une goutte d'eau dans un océan de misère*. <https://fr.sputniknews.com/international/202003241043379123-en-haiti-le-coronavirus-est-une-goutte-deau-dans-un-ocean-de-misere/>.
- Brunet, S., & Schiffino, N. (2019). *Cours des risques et catastrophes, introduction aux notions de base.* Université de Liège.
- Brunet, S., Fallon, C., Ozer, P., Schifinno , N., & Thiry, A. (2018). *Risques, planification d'urgence et gestion de crise.* Bruxelles: La Charte-Professional Publishing.
- CARDH. (2020). *COVID-19 : Bilan du « deuxième » état d'urgence sanitaire en Haïti. L'administration Moïse-Jouthe persiste dans la violation des principes de droits humains.* <https://cardh.org/>.
- Chen., Y. (2003). *Gestion de crises : de grands enjeux pour une administration chinoise en pleine réforme.* Mémoire présenté en cycle international long de Master en Administration Publique.
- CIAT. (2016). *Atlas des menaces naturelles en Haïti.*
- Clervil, E., Batthazard-Accou, K., & Dorval, F. (2018). *Le rôle de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) dans la gestion de la vulnérabilité en Haïti.*

*Université Quisqueya, Laboratoire de qualité de l'eau et de l'environnement, BP 796,
218 Association haïtienne Femmes, scien.*

Colmard., T. (2013). Georges Akerlof et Robert Shiller, Les esprits animaux.<https://journals.openedition.org/lectures/10934>.

Dorvil, H. (1985). *Types de sociétés et représentations du normal et du pathologique : La maladie physique, la maladie mentale.* In, *Traité d'anthropologie médicale dir. Fernand Dumont et al. Québec* :<https://core.ac.uk/download/pdf/52975845.pdf>.

Entraide & Fraternité. (2020). *Coronavirus : le travail des radios locales en Haïti. Témoignage de Myrlande Joseph* . <https://www.entraide.be/coronavirus-le-travail-des-radios-locales-en-haiti>.

FAO. (2018). *L'état de la situation alimentaire et de la nutrition dans le monde : renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition.*

FAO. (2020). *Contribution au Plan de réponse humanitaire (2019-2020) pour la période de janvier-décembre 2020.* Lieu de publication : Rome, Italy. Editeur : FAO. .

FEWSNET. (2019). *Haïti – Perspectives de l'offre et du marché* .

FIDA. (2012). *Haïti : Évaluation environnementale et des changements climatiques. Rapport principale pour la préparation du programme d'options stratégiques pour le pays 2013-2018 du FIDA.*

Gemene, F., & Rankovic, A. (2019). *Atlas de l'anthropocène.* Sciences Po (Les Presses de).

GIEC. (2019). *Réchauffement planétaire de 1,5 oC. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 oC par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associés d'émissions de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement.*

International IDEA. (2014). *Les partis politiques dans la construction de la démocratie en Haïti.*

Lagadec, P. (1991). *La gestion des crises. Outil de décision à l'usage des décideurs.*

Le National. (2020). *La communication du gouvernement au temps du Covid-19 vue par des professionnels.*http://lenational.org/post_free.php?elif=1_CONTENUE/societes&reference=3755.

Le Nouvelliste. (2020a6). *Coronavirus : des compagnies de transport annoncent l'arrêt de leurs opérations.*

Le Nouvelliste. (2019a). Croissance négative, hyperinflation, décote de la gourde... le mauvais carnet de l'économie haïtienne en

2019.<https://lenouvelliste.com/article/210522/croissance-negativehyperinflation-decote-de-lagourde-le-mauvais-carnet-de-leconomie-haitienne-en-2019>.

Le Nouvelliste. (2019b). Haïti en tête de liste des pays en situation d'insécurité alimentaire dans la région.<https://lenouvelliste.com/article/205030/haiti-en-tete-de-liste-des-pays-en-situation-dinsecurite-alimentaire-dans-la-region>.

Le Nouvelliste. (2019c). *FENAMH : les maires n'entendent pas partir en janvier 2020.*<https://lenouvelliste.com/article/210340/fenamh-les-maires-nentendent-pas-partir-en-janvier-2020>.

Le Nouvelliste. (2019d). *3 354 médecins pour desservir plus de 10 millions d'habitants.*<https://lenouvelliste.com/article/196624/3-354-medecins-pour-desservir-plus-de-10-millions-dhabitants>.

Le Nouvelliste. (2020a). La Banque mondiale prédit -1,4% de croissance du PIB en 2020 pour Haïti. Publié le 2020-01-14.<https://lenouvelliste.com/article/211074/la-banque-mondiale-predit-14-de-croissance-du-pib-en-2020-pour-haiti>.

Le Nouvelliste. (2020a1). Les autorités haïtiennes appelées à mieux communiquer sur le Covid-19. Publié le 2020-03-13.<https://lenouvelliste.com/article/213396/les-autorites-haitiennes-appellees-a-mieux-communiquer-sur-le-covid-19>.

Le Nouvelliste. (2020a2). 600 000 appels pour le test Covid-19. Publié le 2020-05-25.<https://lenouvelliste.com/article/216540/600-000-appels-pour-le-test-covid-19>.

Le Nouvelliste. (2020a3). Budget 2019-2020 : l'agronome Talot Bertrand de la Promodev fixe sa position. Publié le 2020-06-17.<https://lenouvelliste.com/article/217513/budget-2019-2020-lagronome-talot-bertrand-de-la-promodev-fixe-sa-position>.

Le Nouvelliste. (2020a4). Le budget 2019-2020, financé à 15,1 % par la BRH, consacre 8,56 % à la lutte contre la Covid-19.
<https://lenouvelliste.com/m/public/index.php/article/217130/le-budget-2019-2020-finance-a-151-par-la-brh-consacre-856-a-la-lutte-contre-la-covid-19>.

Le Nouvelliste. (2020a5). *Le transport en commun, l'une des victimes du COVID-19.*<https://lenouvelliste.com/article/214007/le-transport-en-commun-lune-des-victimes-du-covid-19>.

Le Nouvelliste. (2020a7). *Covid-19 : Banques et factories doivent faire plus.*<https://lenouvelliste.com/article/214924/covid-19-banques-et-factories-doivent-faire-plus>.

Le Nouvelliste. (2020a8.). *L'Office de la protection du citoyen critique la mauvaise gestion de l'Etat de la Covid-19.*<https://lenouvelliste.com/article/216997/loffice-de-la-protection-du-citoyen-critique-la-mauvaise-gestion-de-letat-de-la-covid-19>.

Le Nouvelliste. (2020b). Group Croissance/ Grand rendez-vous économiques. Cadre budgétaire : une croissance économique de -2% en 2018-2019, une prévision de 0,2% pour 2019-2020.<https://lenouvelliste.com/article/210762/cadre-budgetaire-une-croissance-economique-de-2-en-2018-2019-u>.

Le Nouvelliste. (2020ba). *Conseil de sécurité de l'ONU. Haïti risque de devenir un problème régional, selon la cheffe du BINUH.* <https://lenouvelliste.com/article/217612/haiti-risque-de-devenir-un-probleme-regional-selon-la-cheffe-du-binuh>.

Le Nouvelliste. (2020bb). *Le travail social face au COVID 19 [1].* <https://lenouvelliste.com/article/214284/le-travail-social-face-au-covid-19-1>.

Le Nouvelliste. (2020bd). *Le cas du professeur Nelson Bellamy souligne les faiblesses de la prise en charge du coronavirus.* https://lenouvelliste.com/article/213749/le-cas-du-professeur-nelson-bellamy-souligne-les-faiblesses-de-la-prise-en-charge-du-coronavirus%20target=_.

Le Nouvelliste. (2020be). *Jacmel : un espace qui devrait accueillir des personnes infectées à la Covid-19 attaqué.* <https://lenouvelliste.com/article/216256/jacmel-un-espace-qui-devrait-accueillir-des-personnes-infectees-a-la-covid-19-attaque>.

Le Nouvelliste. (2020bf). *Coronavirus : le point de triage et de quarantaine des Gonaïves vandalisé par des ambulanciers.* <https://lenouvelliste.com/article/215487/coronavirus-le-point-de-triage-et-de-quarantaine-des-gonaives-vandalise-par-des-ambulanciers>.

Le Nouvelliste. (2020c). Les dispositions de l'arrêté déclarant l'état d'urgence sanitaire pour le coronavirus. <https://lenouvelliste.com/article/213815/les-dispositions-de-larrete-declarant-letat-durgence-sanitaire-pour-le-coronavirus>.

Le Nouvelliste. (2020d). Premier cas de coronavirus enregistré en République dominicaine. <https://lenouvelliste.com/article/212832/premier-cas-de-coronavirus-enregistre-en-republique-dominicaine>.

Le Nouvelliste. (2020e). Carnaval 2020 à Port-au-Prince, on décolle. Publié le 2020-02-14.<https://lenouvelliste.com/public/article/212228/carnaval-2020-a-port-au-prince-on-decolle>.

Le Nouvelliste. (2020f). Des stands en construction au Champ de Mars. Publié le 2017-02-24.<https://lenouvelliste.com/article/168776/des-stands-en-construction-au-champ-de-mars>.

Le Nouvelliste. (2020g). Accrochages entre policiers et militaires à Port-au-Prince, manifestation anti-carnaval au Cap-Haïtien.
<https://lenouvelliste.com/article/212686/accrochages-entre-policiers-et-militaires-a-port-au-prince-manifestation-anti-carnaval-au-cap-haitien>.

Le Nouvelliste. (2020h). Carnaval 2020 : Des stands en feu au Champ de Mars. Publié le 2020-02-17.
<https://lenouvelliste.com/article/212452/carnaval-2020-des-stands-sont-en-feu-au-champ-de-mars>.

Le Nouvelliste. (2020i). Carnaval : des stands incendiés au Cap-Haïtien. Publié le 2020-02-21.
<https://lenouvelliste.com/article/212635/carnaval-des-stands-incendies-au-cap-haitien>.

Le Nouvelliste. (2020j). Le carnaval 2020 de Port-au-Prince à l'horizon. Publié le 2020-02-18.
<https://lenouvelliste.com/article/212499/le-carnaval-2020-de-port-au-prince-a-lhorizon>.

Le Nouvelliste. (2020k). Deux morts, une dizaine de blessés, le carnaval annulé après des affrontements entre policiers et militaires à Port-au-Prince.
<https://lenouvelliste.com/article/212688/deux-morts-une-dizaine-de-blesses-le-carnaval-annule-apres-des-affrontements-entre-polic>.

Le Nouvelliste. (2020l). Coronavirus : le gouvernement se met en branle.
<https://lenouvelliste.com/article/212023/coronavirus-le-gouvernement-se-met-en-branle>.

Le Nouvelliste. (2020m). Covid-19 : le MSPP doit-il avoir un nouveau plan ? Publié le 2020-04-02.
<https://lenouvelliste.com/article/214379/covid-19-le-mspp-doit-il-avoir-un-nouveau-plan>.

Le Nouvelliste. (2020n). Haïti au temps de coronavirus. Publié le 2020-05-04.
<https://lenouvelliste.com/article/215686/haiti-au-temps-de-coronavirus>.

Le Nouvelliste. (2020o). Coronavirus en Haïti : des réponses économiques sont possibles. Publié le 2020-03-24.
<https://lenouvelliste.com/article/213871/coronavirus-en-haiti-des-reponses-economiques-sont-possibles>.

Le Nouvelliste. (2020q). Coronavirus : les recettes publiques ne suffiront pas à honorer les promesses de Jovenel Moïse.
<https://lenouvelliste.com/article/214307/coronavirus-les-recettes-publiques-ne-suffiront-pas-a-honorer-les-promesses-de-jovenel-moise>.

Le Nouvelliste. (2020r). Pour une compréhension sociale, économique et politique de la pandémie en Haïti : enjeux et perspectives.

<https://lenouvelliste.com/article/214763/pour-une-comprehension-sociale-economique-et-politique-de-la-pandemie-en-haiti-enjeux-et-perspectives>.

Le Nouvelliste. (2020s). Transfert de cash du gouvernement haïtien, une catastrophe annoncée. Publié le 2020-06-03.<https://lenouvelliste.com/article/216868/transfert-de-cash-du-gouvernement-haitien-une-catastrophe-annoncée>.

Le Nouvelliste. (2020t). La Digicel commence à transférer les 3 000 gourdes promises par le gouvernement.<https://lenouvelliste.com/article/215666/la-digicel-commence-a-transferer-les-3-000-gourdes-promises-par-le-gouvernement>.

Le Nouvelliste. (2020u). Incréduльité face au coronavirus : des Haïtiens de la diaspora nous alertent. Publié le 2020-04-03.<https://lenouvelliste.com/article/214433/incredulite-face-au-coronavirus-des-haitiens-de-la-diaspora-nous-alertent>.

Le Nouvelliste. (2020v). Covid-19 : l'incrédulité du peuple haïtien, à qui la faute ? Publié le 2020-04-22.<https://lenouvelliste.com/article/215090/covid-19-lincredulite-du-peuple-haitien-a-qui-la-faute>.

Le Nouvelliste. (2020w). Emprisonnement, amendes et autres, le gouvernement opte pour la répression pour contenir la Covid-19.<https://lenouvelliste.com/article/216442/emprisonnement-amendes-et-autres-le-gouvernement-opte-pour-la-repression-pour-contenir-la-covid-19>.

Le Nouvelliste. (2020x). Le coronavirus en Haïti : entre prévention et déni.<https://lenouvelliste.com/article/215092/le-coronavirus-en-haiti-entre-prevention-et-denii>.

Le Nouvelliste. (2020y). Pour une compréhension sociale, économique et politique de la pandémie en Haïti : enjeux et perspectives.<https://lenouvelliste.com/article/214763/pour-une-comprehension-sociale-economique-et-politique-de-la-pandemie-en-haiti-enjeux-et-perspectives>.

Le Nouvelliste. (2020z). Des entreprises haïtiennes contribuent pour financer la lutte contre le Covid-19. Publié le 2020-04-07.<https://lenouvelliste.com/article/214609/des-entreprises-haitiennes-contribuent-pour-financer-la-lutte-contre-le-covid-19>.

MARNDR/UEP. (2012). *Synthèse Nationale des Résultats du Recensement général de l'Agriculture (RGA) 2008/2009*, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), Port-au-Prince. Unité de Programmation / Composante de Statistiques Agricole.

MSPP. (2000). *HAÏTI : Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services 2000. Rapport de synthèse*. <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/SR86/SR86.pdf>.

- MSPP. (2020). *Plan de préparation et de réponse du MSPP au coronavirus.* https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/plan_de_preparation_et_de_reponse_du_mspp_au_coronavirus.pdf.
- OCHA. (2019). *Aperçu humanitaire Haïti.* https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/ocha-hti-snapshot-20191216_fr.pdf.
- OCHA. (2020a). *Aperçu des besoins humanitaires Haïti, OCHA, janvier 2020.* <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Ha%C3%AFti%20Aper%C3%A7u%20des%20Besoins%20Humanitaires%202020.pdf>.
- OCHA. (2020b). *Haïti – COVID-19. Flash Update No 7.* Ce rapport est produit par OCHA Haïti en collaboration avec l'OPS/OMS ainsi que les autres agences des Nations unies et partenaires humanitaires. <https://reliefweb.int/report/haiti/ha-ti-covid-19-flash-update-no-7-au-26>.
- OMS. (2003). *Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS): Statut de la flambée et leçons pour l'avenir.* Genève, 20 mai 2003. *Maladies transmissibles : Surveillance et Action.*
- OMS. (2017). *Gestion des risques de pandémie de Grippe.*
- OMS. (2020a). *Préparation, prévention et lutte contre la Covid-19 dans les prisons et autres lieux de détention. Lignes directives provisoires.* https://www.europris.org/wp-content/uploads/2020/04/WHO_Empfehlungen_Covid_19_FR_0-1.pdf.
- OMS. (2020b). *Surveillance mondiale de la COVID-19 due à une infection humaine par le nouveau coronavirus 2019 Orientations provisoires 20 mars 2020.* <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331738/WHO-2019-nCoV-SurveillanceGuidance-2020.6-fre.pdf?sequence=1&is>.
- OMS. (2020c). *Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) : questions-réponses (en ligne).* <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/q-a-coronaviruses>.
- ONUSIDA/OMS. (2005). *Le point sur l'épidémie de SIDA. Rapport spécial sur la prévention du VIH.*
- Ozer, P., Thiry, A., & Kayembe Ntunga, H.C. (2020). *Coronavirus : comment la Chine gère la crise.* The Conversation. 31/01/2020. <https://theconversation.com/coronavirus-comment-la-chine-gere-la-crise-130923>.
- PAM. (2019). *Enquête Nationale d'Urgence sur la Sécurité alimentaire et nutritionnelle.*

- PAPDA. (2020). *Haïti : Au-delà de la crise sanitaire, une crise globale, une gestion chaotique et irresponsable, des perspectives sombres. Impérieuse et urgente nécessité de l'auto-organisation populaire au niveau de toutes les communautés.*
- Paul, B., Dameus, A., & Garrabe, M. (2010). *Le processus de tertiarisation de l'économie haïtienne*. Éditeur : Université des Antilles.
- PNUD. (2018). *Indices et indicateurs de développement humain*.
- PNUD. (2020a). *Bureau intégré des Nations unies en Haïti. Rapport du Secrétaire général S/2020/123*.
- PNUD. (2020b). *Conseil de sécurité : La Chef du Bureau de l'ONU en Haïti décrit une crise économique, politique et humanitaire sur fond d'impunité et de COVID-19.* <https://www.un.org/press/fr/2020/sc14218.doc.htm>.
- Rezo Nodwes. (2020). Coronavirus en Haïti – « Dites-nous la vérité, même si cela fait mal », Mirlande Manigat au tandem Jovenel Moise-Joseph Jouthe.<https://rezonodwes.com/2020/04/14/coronavirus-en-haiti-dites-nous-la-verite-meme-si-cela-fait-mal-mirlande-manigat-au-tandem-jov>.
- RFI. (2020a). Face à l'État absent, Haïti tente de s'organiser. Publié le : 02/04/2020.<https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20200402-face-%C3%A0-%C3%A9tat-absent-ha%C3%AFti-tente-s-organiser>.
- RFI. (2020b). Haïti : la difficile application des mesures anti-Covid-19. <https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20200324-ha%C3%AFti%C2%80%C2%A0la-difficile-application-mesures-anti-covid19%C2%A0>.
- RFI. (2020c). Haïti : « Il manque un porte-parole officiel de la lutte contre le Covid-19 ». Publié le : 28/05/2020 .<https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20200528-ha%C3%AFti-il-manque-porte-parole-officiel-la-lutte-contre-le-covid-19>.
- Salvan, M. (2016). *Repenser la gouvernance de la gestion des risques sanitaires exceptionnels. Vers une optimisation de l'évitement de crise ? Etude du cas d'une situation sanitaire exceptionnelle en France : Le risque pandémique. Mémoire présenté à l'Université de Technolo.*
- Sante Publique France. (2019). *Les grippe pandémiques.*<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/grippe/articles/les-grippe-pandemiques>.

- Thienemann, F., Pinto, F., Grobee, D., Boehm, M., Bazargani, N., Ge, J., & Sliwa, K. (2020). *World Heart Federation Briefing on Prevention: Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) in Low-Income Countries*.
- Thiry, A., Hendrickx, K., Ozer, P., Brunet, S., & Fallon, C. (2020). *Du coronavirus au corpus de la planification d'urgence.*<https://plus.lesoir.be/291999/article/2020-04-02/du-coronavirus-au-corpus-de-la-planification-durgence>.
- USAID/DAI. (2019). *Situation Globale du secteur financier agricole en Haïti. Opportunités et Perspectives*.
- Vantbef Info. (2020). Haïti / MonCash : Le gouvernement envoie une 5ème liste de 23 mille 107 bénéficiaires à la Digicel.<https://www.vantbefinfo.com/haiti-moncash-le-gouvernement-envoie-une-5eme-liste-de-23-mille-107-beneficiaires-a-la-digicel/>.
- Vantbef Info. (2020b). *Haïti / MonCash : Le gouvernement envoie une 5ème liste de 23 mille 107 bénéficiaires à la Digicel*.
- WFP. (2019). *Enquête Nationale d'Urgence sur la sécurité alimentaire et Nutritionnelle (ENUSAN)*.
- WFP. (2019). *Projet de plan stratégique de pays — Haïti (2019-2023)*.
- WFP. (2019b). *Projet de plan stratégique de pays — Haïti (2019-2023)*.
<https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000103435/download/>.
- WHO. (2017). *Weekly epidemiological record*.
- Worldbank. (2017). *Better spending, better care : a look at Haiti's health financing (Vol. 2) : Mieux dépenser pour mieux soigner : un regard sur le financement de la santé en Haïti.*http://documents.worldbank.org/curated/en/090224b084d19a72_1_0.

Sites web visités.

- <https://www.worldometers.info/coronavirus/>
- <https://www.coronahaiti.org/>
- <http://www.fao.org/faostat/fr/#country/93>
- <https://fscluster.org/haiti/document/enusan-2019>

ANNEXES.

Annexe 1.-Publication du décret 21 mai 2020.



Parissant
de Louît au Versindré

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Délégué Général
Ronald Saint Jean

170 Année - N° 88 | PORT-AU-PRINCE | Jeudi 21 Mai 2020

SOMMAIRE

DÉCRET

*DÉCRET FIXANT LES RÈGLES GÉNÉRALES DE PROTECTION
DE LA POPULATION EN CAS DE PANDÉMIE / ÉPIDÉMIE*

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

DÉCRET
**FIXANT LES RÈGLES GÉNÉRALES DE PROTECTION
DE LA POPULATION EN CAS DE PANDÉMIE / ÉPIDÉMIE**

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment ses articles 19 et 136 ;
Vu la Convention américaine relative aux Droits de l'Homme sanctionnée par la Loi du 18 août 1979 ;
Vu le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par le Décret du 23 novembre 1990 ;

Vu le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels sanctionné par le Décret du 31 janvier 2012 ;

Vu le Code Civil ;

Vu le Code Pénal ;

Vu la Loi du 30 juillet 1886 sur la police sanitaire maritime ;

Vu la Loi du 24 février 1919 instituant le Service national d'hygiène publique ;

Vu la Loi du 15 avril 2010 portant Amendement de la Loi du 9 septembre 2008 sur l'état d'urgence ;

Vu le Décret-Loi du 5 juin 1942 sur la police ;

Vu le Décret-Loi du 9 octobre 1942 instituant une procédure spéciale pour les jugements des contraventions aux Lois et Règlements sanitaires ;

Vu le Décret du 1^{er} juin 2005 relatif à l'immatriculation et à la circulation des véhicules ;

Vu le Décret du 17 novembre 2005 portant sur l'Organisation et le Fonctionnement du Ministère de la Santé Publique et de la Population ;

Considérant que, par Arrêté du 19 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur toute l'étendue du territoire national pour une période d'un (1) mois, aux fins de lutter contre le Coronavirus (COVID- 19) et d'assurer la protection de la population ;

Considérant qu'aux mêmes fins, par Arrêté du 20 avril 2020, l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé pour une période complémentaire de deux (2) mois ;

Considérant que ces deux mois ne suffisent pas au Gouvernement pour combattre efficacement cette pandémie qui ne cesse de se propager dans le pays ;

Considérant qu'aux termes du quatrième alinéa de l'article 5 de la loi susvisée, au-delà de deux mois, l'état d'urgence peut être renouvelé avec l'assentiment du Corps législatif pour une autre période déterminée en fonction de l'ampleur de la catastrophe ;

Considérant qu'il est impérieux de prolonger l'état d'urgence sanitaire pour une période complémentaire de deux (2) mois ;

Considérant qu'il est urgent de prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la propagation du Coronavirus (COVID-19) et toutes autres pandémies / épidémies qui pourraient frapper le pays à l'avenir ;

Considérant qu'à cet effet, il est urgent de fixer les règles générales de protection de la population en cas de pandémie / épidémie ;

Considérant que le Pouvoir législatif est, pour le moment, inopérant et qu'il y a alors lieu pour le Pouvoir exécutif de légiférer par Décret sur les objets d'intérêt public ;

Sur le rapport de la Ministre de la Santé Publique et de la Population ;

Et après délibération en Conseil des Ministres ;

DÉCRÈTE

- Article 1^{er}.** Le présent Décret fixe les règles générales de protection de la population en cas de pandémie / épidémie. Ces règles s'appliquent à partir de l'entrée en vigueur de l'Arrêté déclarant l'état d'urgence sanitaire jusqu'à son abrogation.
- Article 2.** Afin de ralentir la propagation de la pandémie, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières », définies au niveau national, et toutes autres mesures nécessaires suivant la nature de la pandémie, adoptées par Arrêté pris en Conseil des Ministres, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance.
- Article 3.** Tout conducteur de véhicule ou matériel de transport procède au nettoyage désinfectant du véhicule ou matériel de transport au moins une fois par jour.
Le véhicule ou matériel de transport est en permanence aéré.
La violation de ces dispositions par le conducteur est passible de trois mille (3.000,00) gourdes d'amende, de cinq (5) jours d'emprisonnement ou de quinze (15) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.
- Article 4.** Le conducteur de véhicule ou matériel de transport communique aux voyageurs les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières », ou toutes autres mesures nécessaires suivant la nature de pandémie / épidémie, comportant notamment l'obligation pour les voyageurs de porter un masque de protection ou un équipement de protection individuelle protégeant au moins la bouche et le nez.
Le conducteur s'assure du respect de ces mesures par les voyageurs.
En cas de violation, il est possible de l'une des peines prévues au troisième alinéa de l'article 3.
- Article 5.** Le conducteur est autorisé à refuser l'accès du véhicule ou du matériel de transport à toute personne qui refuse de porter un masque de protection ou un équipement de protection individuelle protégeant au moins la bouche et le nez ou qui ne se conforme pas aux autres mesures de lutte contre la pandémie / épidémie adoptées par Arrêté pris en Conseil des Ministres.
- Article 6.** Tout rassemblement, réunion ou activité mettant en présence de manière simultanée plus de cinq (5) personnes, en milieu clos ou ouvert, est interdit sur le territoire de la République, sous peine de trois mille (3.000,00) gourdes d'amende, de cinq (5) jours d'emprisonnement ou de quinze jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.
- Article 7.** Eu égard à la situation sanitaire :
- 1) les soins de conservation sont interdits sur le corps des défunts atteints ou probablement atteints du virus responsable de la pandémie / épidémie au moment de leur décès ;
 - 2) les défunts atteints ou probablement atteints du virus responsable de la pandémie / épidémie au moment de leur décès font l'objet d'une mise en bière immédiate. La pratique de la toilette mortuaire est interdite pour ces défunts, à l'exclusion des soins réalisés post-mortem par des professionnels de santé.

Les soins et la toilette qui ne sont pas interdits par le présent article sont pratiqués dans des conditions sanitaires appropriées.

La violation de ces dispositions est punie de trois mille (3,000.00) gourdes d'amende, de cinq (5) jours d'emprisonnement ou de quinze (15) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.

Article 8.- Le port du masque de protection ou d'un équipement de protection individuelle, protégeant au moins la bouche et le nez ou de tout autre équipement de lutte contre la pandémie / épidémie, déterminé par Arrêté pris en Conseil des Ministres, est obligatoire pour toute personne se trouvant ou circulant sur la voie publique, sous peine de trois mille (3,000.00) gourdes d'amende, de cinq (5) jours d'emprisonnement ou de quinze (15) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.

Cette obligation s'applique dans tous les centres et établissements commerciaux, les institutions publiques et privées et tous espaces ou zones recevant du public.

Les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas aux enfants de moins de cinq (5) ans, aux personnes ayant des difficultés respiratoires ou celles pouvant justifier d'autres situations de nécessité ou de force majeure.

Le masque ne doit pas couvrir plus de 30% du nez. Il doit laisser visible les oreilles. Tout autre dispositif utilisé à des fins de protection sanitaire doit laisser visibles plus de 70% du nez, les yeux, les oreilles et le front. En aucun cas, une cagoule ne peut remplacer ou être substituée à un masque.

Les responsables de ces centres et institutions, les gardiens de ces espaces et zones s'assurent du respect de ces dispositions sous peine de trois mille (3,000.00) gourdes d'amende, de cinq (5) jours d'emprisonnement ou de quinze (15) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.

L'obligation du port du masque ou de l'équipement de protection individuelle, protégeant au moins la bouche et le nez, ne fait pas obstacle à ce qu'il soit demandé de le retirer pour la stricte nécessité du contrôle de l'identité du porteur.

Article 9.- Le couvre-feu est maintenu de 8 h du soir à 5 h du matin en cas de pandémie / épidémie, sous peine de trois mille (3,000.00) gourdes d'amende, de cinq (5) jours d'emprisonnement ou de quinze (15) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.

Les heures de couvre-feu peuvent être modifiées par Arrêté pris en Conseil des Ministres suivant la nature et l'évolution de la pandémie / épidémie.

Les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas aux journalistes, aux agents de la force publique de service, aux personnels médicaux, pompiers, ambulanciers en service, ni aux autres catégories de professionnels ou personnes munis d'une autorisation délivrée dans les conditions prévues par Arrêté pris en Conseil des Ministres.

Toute personne faisant usage de fausse carte d'identité professionnelle, pour se faire passer pour les professionnels prévus au troisième alinéa, est poursuivie et punie conformément au Code Pénal.

Article 10.- Les agents de la force publique, qui ne sont pas de service ou qui ne sont pas en uniforme, sont tenus de respecter le couvre-feu comme tout autre citoyen, sous peine de cinq mille (5,000) gourdes d'amende, de dix (10) jours d'emprisonnement ou de trente (30) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.

- Article 11.-** Tout agent de la force publique, qui contrôle l'identité d'une personne, doit porter son masque ou son équipement de protection individuelle protégeant au moins la bouche et le nez et respecter une distance d'au moins un (1) mètre de la personne qu'il contrôle ou toutes autres mesures de lutte contre la pandémie / épidémie adoptées par Arrêté pris en Conseil des Ministres, sous peine de cinq mille (5.000) gourdes d'amende, de dix (10) jours d'emprisonnement ou de trente (30) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.
- Article 12.-** Toute personne ayant été en contact étroit avec un malade, atteint du virus de la pandémie / épidémie, doit se mettre automatiquement en quarantaine ou aller se faire dépister dans un délai ne dépassant pas quarante-huit (48) heures ou tout laps de temps plus court prévu par le Ministère chargé de la Santé Publique, et respecter toutes autres mesures de lutte contre la pandémie / épidémie prévues par Arrêté pris en Conseil des Ministres.
- Article 13.-** Toutes formes de stigmatisation et de discrimination sont interdites sous peine des sanctions prévues par la loi.
- Article 14.-** La prise de photo, de vidéo ou toute autre technique de capture d'image d'un malade, atteint du virus de la pandémie / épidémie, est interdite sans son autorisation, sous peine de dix mille (10.000) gourdes d'amende, de quinze (15) jours d'emprisonnement ou de trente (30) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.
- Article 15.-** La publication de photo, de vidéo ou toute autre technique de capture d'image, sur les réseaux sociaux, de cadavres de personnes mortes de la pandémie / épidémie est interdite, sous peine de vingt mille (20.000) gourdes d'amende, de quinze (15) jours d'emprisonnement ou de trente (30) jours de travail d'intérêt général à déterminer par le Conseil Municipal.
- Article 16.-** La publication de résultats de test d'un patient est interdite sans son autorisation.
- Article 17.-** Tout déplacement d'une personne, atteinte de la pandémie / épidémie, est interdit sauf pour aller à l'hôpital ou sur autorisation accordée dans les conditions prévues par Arrêté pris en Conseil des Ministres.
- Article 18.-** Toute personne atteinte de la pandémie / épidémie, qui partage volontairement le virus avec une autre personne, encourt une amende de vingt-cinq (25.000) mille gourdes, sans préjudice des autres peines prévues par le Code Pénal.
- Article 19.-** Tout propos malsain ou toute forme de manque de respect manifesté à l'endroit des médecins, des infirmières, des auxiliaires ou tout autre membre du personnel soignant, est interdit dans les centres de traitement des personnes atteintes de la pandémie / épidémie.
- Article 20.-** L'usage d'armes à feu dans les locaux des centres de traitement de personnes, atteintes de la pandémie / épidémie, est interdit sauf autorisation du Chef de la Police.
- Article 21.-** Tout travailleur, présentant un symptôme s'apparentant à la pandémie / épidémie, doit cesser de travailler pour rentrer à la maison ou pour aller à l'hôpital. Il est rémunéré conformément à la Loi.
- Article 22.-** Avec l'autorisation du Ministre chargé des Collectivités Territoriales, les Maires peuvent, s'il y échet, prendre d'autres dispositions nécessaires, en termes de limitations de déplacements, de rassemblements publics, de mise en quarantaine, aux fins de protection de la santé publique dans leur commune.
- Article 23.** Les peines prévues, par le présent Décret, sont prononcées par le Tribunal de Simple Police compétent toutes affaires cessantes, sans remise ni tour de rôle, sans préjudice des dommages et intérêts.

Article 24. Aux fins d'application du Décret, les Conseils Municipaux communiquent aux Tribunaux de Simple Police la liste des travaux d'intérêt général de leur commune vingt-quatre heures après la publication du présent Décret dans le Journal Officiel « *Le Moniteur* ».

Cette liste est mise à jour périodiquement dans les formes et conditions déterminées par Arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 25.- Les règles particulières et spéciales de protection de la population en cas de pandémie / épidémie, ainsi que les sanctions y relatives en cas de violation, sont déterminées par Arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 26.- L'état d'urgence sanitaire, déclaré par l'Arrêté du 19 mars 2020 et renouvelé par celui du 20 avril 2020, est renouvelé pour une période complémentaire de deux (2) mois à compter de la publication du présent Décret.

Article 27. Le présent Décret abroge toutes Lois ou dispositions de Lois, tous Décrets-Lois ou dispositions de Décrets-Lois, tous Décrets ou dispositions de Décrets qui lui sont contraires et sera publié et exécuté à la diligence du Premier Ministre et de tous les Ministres, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 20 mai 2020, An 217^e de l'Indépendance.

Par :

Le Président

Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre

Joseph JOUTHE

Le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe

Joseph JOUTHE

Le Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes

Claude JOSEPH

Le Ministre de la Défense


Jean Walnard DORNEVAL

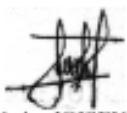
Le Ministre de l'Économie et des Finances


Michel Patrick BOISVERT

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles
et du Développement Rural


Patrix SEVERE

Le Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications


Nader JOISEUS

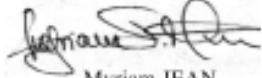
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie


Jonas COFFY

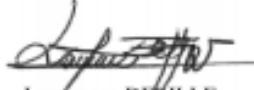
Le Ministre de l'Environnement


Abner SEPTEMBRE

La Ministre du Tourisme


Myriam JEAN

Le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique


Lucianne DELILLE

Le Ministre des Haïtiens vivant à l'Étranger

Louis Gonzague Edmer DAY

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales

Audain Fils BERNADEL

Le Ministre de l'Éducation Nationale
et de la Formation Professionnelle

Pierre Josué Agénor CADET

La Ministre des Affaires Sociales et du Travail

Nicole Yvette ALTIDOR

La Ministre de la Santé Publique et de la Population

Marie Gréta ROY CLÉMENT

La Ministre à la Condition Féminine
et aux Droits des Femmes

Marie Gisellaine MOMPREMIER

Le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique

Max ATTYS

Le Ministre de la Culture et de la Communication

Pradel HENRIQUEZ

*Achevé d'imprimer par Presses Nationales d'Haïti - Port-au-Prince
ISSN : 1683-2930 • Dépôt légal : 85-01-927 Bibliothèque Nationale d'Haïti
© Tous droits réservés 2020*



231 - 233, rue du Centre, Port-au-Prince HT 6110 • 61, rue Goukard, Pétion-Ville HT 6141
R.P.: 1746 HT 6110, HAÏTI (WT) • Tél.: (509) 4051-5242 ; 4051-5244 ; 4051-5249 ; 2941-7909
E-mail : lemoniteur@pressesnationalesdhaiti.ht • Site Web : www.pressesnationalesdhaiti.ht

Tirage :
850 exemplaires

Annexe 2. Le RSI (2005).

Le Règlement Sanitaire International (2005) : Son objet, sa portée et les obligations pour les pays signataires

Objet et Portée:

« L'objet et la portée du Règlement Sanitaire International consistent à prévenir la propagation internationale des maladies, à s'en protéger, à la maîtriser et à y réagir par une action de santé publique proportionnée et limitée aux risques qu'elle présente pour la santé publique, en évitant de créer des entraves inutiles au trafic et au commerce internationaux. » (Article 2_Règlement Sanitaire International 2005)

Obligations pour les pays signataires :

Les pays signataires de cet accord juridique, encore appelés « Etats parties » se sont engagés à renforcer leurs capacités essentielles minimales en santé publique, notamment en ce qui a trait à la surveillance, la détection, la réponse et la protection des voyageurs (Annexe I du RSI 2005). Le renforcement de ces capacités va permettre aux Etats parties d'évaluer et de notifier à l'OMS les événements de Santé Publique en temps opportun et après les avoir évalués à l'aide de l'instrument de décision figurant à l'annexe 2 du RSI (2005). Cet instrument définit quatre critères qui doivent être pris en compte avant de notifier un événement à l'OMS :

- 1. Les répercussions de l'événement sur la santé publique sont-elles graves ?*
- 2. L'événement est-il habituel ou inattendu ?*
- 3. Y a-t-il un risque important de propagation internationale ?*
- 4. Y a-t-il un risque important de restrictions aux voyages ou aux internationaux*

L'application de cet accord est la responsabilité collective des Etats parties et de l'OMS. L'une des nouveautés du RSI (2005) est l'obligation par les Etats parties de désigner un point focal national qui doit être joignable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Le RSI (2005) définit le point focal national RSI comme étant un « Centre national désigné par chaque Etat Partie, qui doit être à tout moment à même de communiquer avec les points de contact RSI à l'OMS ». Le Point Focal National RSI d'un Etat partie est tenu d'évaluer et de notifier à l'OMS sous 24 heures les événements susceptibles de constituer des « urgences de santé publique de portée internationale ».

Fonctionnement du RSI (2005) :

Selon les dispositions du RSI (2005), les Etats parties au RSI (2005) doivent évaluer et notifier à l'OMS sous 24 heures les événements susceptibles de constituer des « urgences de santé publique de portée internationale ». Le RSI (2005) confère au Directeur général de

l'OMS l'autorité de déterminer qu'un événement constitue une urgence de santé publique et de publier des recommandations temporaires qui sont appelées à être modifiées ou prolongées selon le cas.

Les axes d'intervention d'Haïti pour la mise en œuvre du RSI (2005)

En Haïti, l'implémentation du RSI a démarré en 2008 avec la nomination d'un Point Focal National. En effet, la DPSPE a été l'instance retenue par le Ministère de la Santé Publique pour être ce centre devant communiquer sur une base régulière et de façon Immédiate avec les points de contact RSI à l'OMS. Suite à deux évaluations qui ont été réalisées pour apprécier la capacité des structures et ressources nationales existantes à satisfaire aux prescriptions minimales requises pour la surveillance et l'action de l'annexe I du RSI, un plan d'action a été élaboré afin de combler les lacunes dans les capacités existantes.

Dans le but de mettre en place les capacités minimales selon les prescriptions du RSI il a été fortement recommandé ce qui suit (Voir Plan National d'Action pour la mise en œuvre du RSI_2005) :

- *Maintenir les capacités pour la surveillance, l'action, la communication de risques et le laboratoire aux niveaux national et sous-national*
- *Donner priorité aux domaines suivants où il existe déjà quelques capacités : La législation et politiques, communication et coordination, préparation, ressources humaines, points d'entrée, évènements zoonotiques et sécurité des aliments*
- *Mettre en place des mécanismes de communication et de coordination pour les urgences sanitaires liées aux évènements zoonotiques, à la sécurité alimentaire, incidents chimiques et aux rayonnements.*

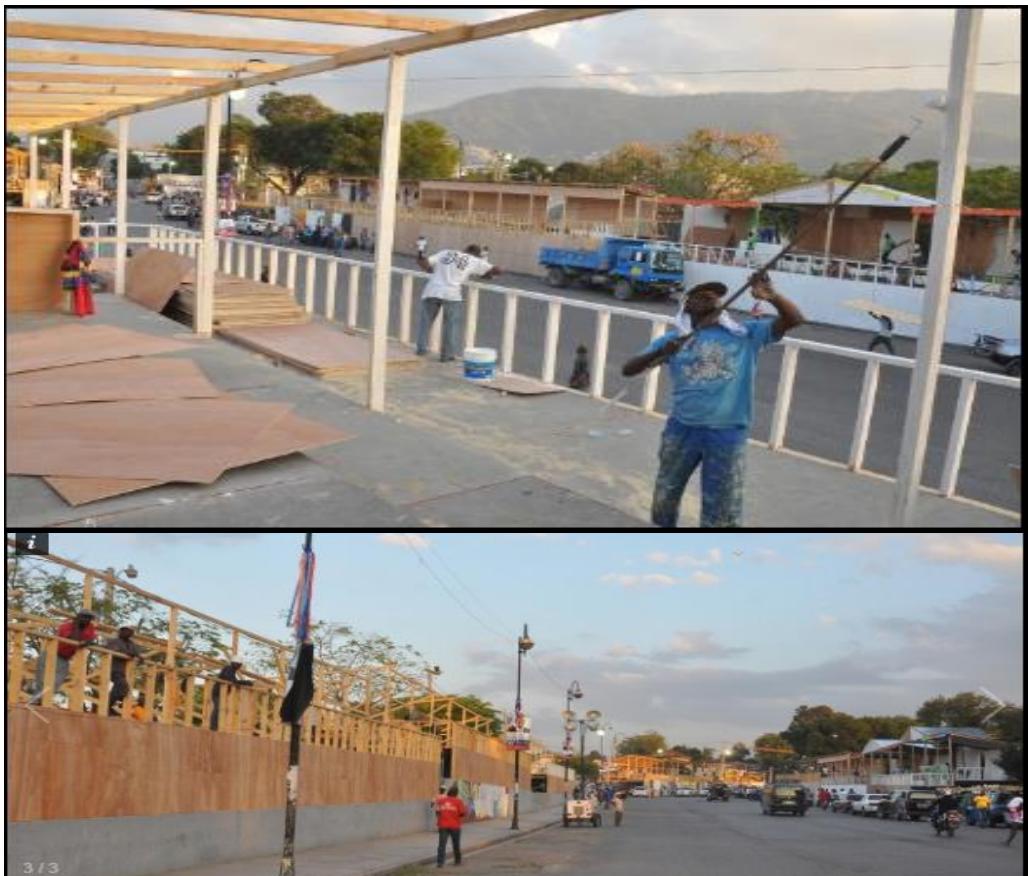
Domaines prioritaires d'action :

Ce plan d'action se concentre sur 6 domaines principaux :

- 1) *Adapter la législation et les réglementations existantes aux exigences du RSI (2005) ;*
2. *Renforcer des capacités du Point Focal National pour la coordination et la communication en rapport avec RSI (2005) ;*
3. *Renforcer la capacité de préparation aux urgences sanitaires*
4. *Maintenir la capacité du système de surveillance pour la détection des maladies prioritaires et des évènements sanitaires d'importance significative pour la santé publique*
5. *Maintenir la capacité pour l'action en cas d'urgences sanitaires*

6. Doter les points d'entrée désignés de moyens minimum pour satisfaire les exigences du RSI (2005)_(Voir Plan National d'Action pour la mise en œuvre du RSI _2005 en Haïti)

Annexe 3.-Photo 1.-Des stands carnavalesques en construction au Champ de Mars.



Source : Le Nouvelliste,2020f.

Photo 2.- Des stands incendiés au Champ de Mars.



Source : Le Nouvelliste,2020h.